

Table des matières

- La FECL.....Page A
- La formation est un droit pour les élus.....Page B
- Comment participer ?.....Page C
- Le DIF.....Page D
- Formation Intra-Muros.....Page E
- Accompagnement personnalisé.....Page F
- Tarifs 2025-2026.....Page G
- Foire aux questions.....Page H
- Bulletin d'inscription.....Page I
- Nos formateurs.....Pages J, K, L
- Mensuels des formations.....Pages M à Y
- Table des matières par thème.....Pages Z à ****
- Fiches des formations.....Pages 1 à 123

Qui sommes-nous ?

La Fédération des Élus Citoyens et Indépendants est un organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur depuis 2003 pour dispenser la formation aux élus locaux et dont l'agrément est renouvelé tous les 4 ans.

La vie publique, ses évolutions et ses bouleversements peuvent interroger voire inquiéter les élus locaux chargés de mettre en œuvre les politiques locales décidées par l'assemblée délibérante.

La FECI a pour seul objectif de proposer aux élus, et leurs collaborateurs, une gamme de formations touchant tous les domaines et problématiques auxquels ils peuvent être confrontés au quotidien, dans l'exercice de leur mandat.

Nos lieux de formation

La majeure partie de nos formations se déroule au 235 Route de Béthune à Lens. Les formations dans le domaine de l'informatique ont lieu au 6 ter rue des Bleuets à Arras.

Nos formateurs se déplacent également dans votre commune (formation intra-muros).

Quelques chiffres

7

formateurs
permanents



+ de 150
formations
proposées



+ de 300
stagiaires formés
entre mai 2024
et avril 2025



La formation est un droit pour les élus

	CONVENTION ANNUELLE	CONVENTION A L'ACTE
Je peux participer à toutes les formations du catalogue et aux formations ponctuelles, sans coût supplémentaire pour ma collectivité	✓	✗
Ma collectivité a droit à une formation offerte en intra-muros	✓	✗
Ma collectivité règle 400€ par session de formation	✗	✓
Ma collectivité règle une somme forfaitaire à l'année et pour l'ensemble des formations du catalogue	✓	✗
Je peux venir en formation avec un ou plusieurs collaborateur(s) non élu(s) Lors des formations d'une journée,	✓	✓
le repas du midi est pris en charge par la FECEI	✓	✓

Nous sommes à votre disposition pour toute demande d'information :

**Par téléphone au
03.21.42.74.68 et au 07.69.60.82.18**

**Par mail à contact@feci.fr
Via notre site internet www.feci.fr**

La formation est un droit pour les élus

Les élus locaux exercent de lourdes responsabilités, dans ces domaines toujours plus étendus et techniquement complexes. Il est essentiel qu'ils disposent, pour y faire face, d'une offre de formation de qualité et adaptée à leurs besoins.

Afin de mieux accompagner les élus, cette ordonnance, prévue par l'article 105 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative au renforcement des compétences des élus locaux, a pour objet de garantir une offre de formation rigoureuse, de conforter le dispositif de financement des formations par les collectivités et de pérenniser le Droit Individuel à la Formation (DIF) financé par les cotisations des élus.

En ce qui concerne le financement, la collectivité détermine librement l'enveloppe annuelle qu'elle affecte à la formation des élus dans la limite de 20% du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus du conseil. Les communes qui le souhaitent et leurs intercommunalités à fiscalité propre pourront mutualiser tout ou partie de l'organisation et du financement de la formation de leurs élus.

Comment participer à l'une de nos formations

J'identifie la ou les formation(s) qui m'intéresse(nt) dans le catalogue, je remplis un bulletin d'inscription que je fais signer par ma collectivité qui l'envoie à la FECL.

Il existe trois modes de financement :

- la formation à l'acte (450€ par jour et par élu)*
- ma collectivité a signé une convention avec la FECL*
- le recours au Droit Individuel à la Formation des élus locaux (DIF)*

Chaque formation inscrite peut être reprogrammée à partir de trois élus inscrits.

Pour toute précision, n'hésitez pas à contacter la FECL au
03 21 42 74 68 / 07 69 60 82 18

Le droit individuel à la formation des élus locaux

(DIF)

— QU'EST-CE QUE LE DIF ÉLUS ? —

En plus du droit à la formation que peuvent faire valoir tous les élus, le Droit Individuel à la Formation (DIF) est une autre possibilité de se former.

Ouvert à tous les élus locaux depuis début 2017, le Droit Individuel à la Formation vise le financement de toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu, voire les formations nécessaires à leur reconversion professionnelle à l'issue de ce mandat dans la limite de 20h par an, cumulables sur toute la durée de leur mandat.

— FINANCEMENT —

Depuis le 1er janvier 2017, 1% des indemnités des élu(e)s est prélevé par les collectivités. Le financement est pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations.

— COMMENT UTILISER VOTRE DIF ÉLUS ? —

La FECCI vous accompagne dans toutes vos démarches. Pour cela, il est impératif de nous contacter 3 mois avant la date de la formation à laquelle vous souhaitez participer.

Exemple : si votre formation se déroule le 25 novembre 2025, appelez-nous au plus tard le 20 août 2025 pour envoi du dossier DIF le 25 août 2025.



L'organisation d'une formation intra-muros

TARIFS

MA COLLECTIVITÉ EST SOUS CONVENTION

La première journée de formation en intra-muros est comprise dans la convention. Les formations suivantes seront facturées selon devis.

MA COLLECTIVITÉ N'A PAS SIGNÉ DE CONVENTION ANNUELLE

Le tarif sera défini sur devis personnalisé.

PROCÉDURE

- 1 Je contacte la FECI pour exprimer le besoin de formation de plusieurs élus : thème (au catalogue ou non), date et lieu.
- 2 La FECI établit un devis et organise la session selon mon souhait. *
- 3 La FECI réceptionne les fiches d'évaluation et la feuille de présence puis facture la formation à la collectivité.

* Pour les stages d'informatique, la FECI fournit le matériel et le câblage pour 8 personnes maximum.

Accompagnement personnalisé

UNIQUEMENT SUR DEVIS

Quel que soit le thème ou sujet,
nous nous adaptons à vos besoins

PROCÉDURE

- 1 Comme pour la formation en INTRA, je contacte la FECl pour exprimer le besoin de formation de la collectivité : thème (au catalogue ou non), date et lieu souhaités.
- 2 La FECl se charge de répondre à ma demande, établit un devis et organise la session selon mon souhait. *
- 3 Le formateur adapte ou crée la formation spécifique à ma demande.

Exemples :

- Vous avez une demande précise en urbanisme
- Vous souhaitez travailler sur votre image (la formatrice vous propose un accompagnement personnalisé de 3h
-

- ➔ Nous nous chargeons de préparer l'accompagnement adéquat et nous vous proposons un devis adapté.
- ➔ La collectivité accepte le devis et une date d'intervention est fixée avec le formateur.
- ➔ La formation se déroule dans les locaux de la FECl ou directement dans votre collectivité.

* Pour les stages d'informatique, la FECl fournit le matériel et le câblage pour 8 personnes maximum.

Les tarifs 2025-2026

LA CONVENTION ANNUELLE
donne accès à toutes les formations, toute l'année

POPULATION	FORFAIT PAR ELU OU COLLABORATEUR D'ELU	FORFAIT ASSEMBLEE COMPLETE
- de 100	90 €	550 €
de 100 à 499	90 €	600 €
de 500 à 1499	100 €	900 €
de 1500 à 2499	170 €	1 650 €
de 2500 à 3499	450 €	1 800 €
de 3500 à 4999	450 €	2 200 €
de 5000 à 9999	450 €	2 530 €
de 10 000 à 19 999	790 €	6 000 €
de 20 000 à 29 999	800 €	6 500 €
de 30 000 à 39 999	900 €	10 500 €
de 40 000 à 49 999	1 050 €	11 500 €
de 50 000 à 59 999	1 500 €	12 000 €
de 60 000 à 79 999	1 500 €	12 000 €
de 80 000 à 99 999	1 500 €	12 000 €
+ de 100 000	1 900 €	12 000 €

Pour les collectivités qui ne passeront pas de convention annuelle, la formation, dite «à l'acte», sera facturée 450 € par élu (quel que soit le nombre d'habitants) et par formation, après acceptation d'un devis.

Foire aux questions

Je suis intéressé(e) par une formation de la FECCI, comment procéder ?

- Je contacte la FECCI par téléphone, par mail ou par courrier.*
- Je remplis le bulletin d'inscription que je fais signer et envoyer par ma collectivité.
- La FECCI valide mon inscription et transmet à ma collectivité ma convocation.

Où se déroule ma formation ?

- A Lens, au 235 Route de Béthune pour la majorité des formations.
- A Arras, au 6 Ter rue des Bleuets pour les formations en informatique.
- En Intra-Muros dans votre collectivité

Où puis-je stationner durant ma formation ?

- A Lens, il est très facile de stationner Route de Béthune, il y a également un parking à 100 mètres, rue de l'Artisanat.
- A Arras, le centre de Formation possède son propre parking.

Où vais-je déjeuner lors des formations ?

Le repas du midi est pris en charge par la FECCI avec un plateau-repas froid (traditionnel ou végétarien).

Je ne peux pas me rendre à la formation, que faire ?

- Toute inscription mobilise un formateur et doit être honorée sous peine de facturation de la formation à la collectivité selon le tarif en vigueur comme précisé à l'article N°4 de la convention de formation (Sauf cas de force-majeure).
- Vous avez un empêchement de dernière minute ? Il suffit de téléphoner ou envoyer un mail à notre assistante afin qu'elle puisse en informer le formateur.

Je suis intéressé(e) avec d'autres collègues par une formation mais la date ne me convient pas, que faire ?

Contactez-nous pour une demande de formation dans nos locaux ou en Intra-Muros, nous conviendrons d'une date avec le formateur concerné (La formation peut être reprogrammée à partir de 3 élus inscrits).


* Téléphone : 03 21 42 74 68

Mail : contact@fecci.fr

Courrier : 235 Route de Béthune, 62300 LENS

Bulletin d'inscription

2025-2026

féci Fédération des Elus Citoyens et Indépendants	Bulletin d'inscription 2025/2026
COLLECTIVITÉ	
Collectivité : Code postal : Téléphone :	Adresse : Ville : Mail :
<u>Responsable :</u> Nom : Fonction :	Prénom : <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;">Signature du responsable et cachet de la collectivité :</div>
STAGIAIRE	
Nom : Adresse : Code postal : Téléphone :	Prénom : Ville : Mail :
<i>En cochant cette case, j'autorise la FECI à utiliser mon adresse mail et mon numéro de téléphone pour m'envoyer les rappels des formations à venir (RGPD)</i>	
Fonction :	
<input type="checkbox"/> Maire <input type="checkbox"/> Adjoint(e) au Maire <input type="checkbox"/> Conseiller(ère) communautaire <input type="checkbox"/> Conseiller(ère) départemental(e)	<input type="checkbox"/> Collaborateur(rice) d'élu(e) <input type="checkbox"/> Conseiller(ère) régional(e) <input type="checkbox"/> Conseiller(ère) municipal(e)
FORMATION	
Intitulé : Date : Lieu : Plateau-repas : Traditionnel ou Végétarien	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;">Signature du stagiaire :</div>
Merci de retourner ce bulletin dûment rempli à l'adresse contact@fecfi.fr	
 <i>Toute inscription mobilise un formateur et doit être honorée sous peine de facturation de la formation à la collectivité selon le tarif en vigueur comme précisé dans l'article N°4 de la convention de formation.</i>	
Agrément délivré le 16 janvier 2003 et renouvelé le 12 juillet 2005, le 13 février 2008, le 7 avril 2010, le 28 juillet 2015, le 8 avril 2019 puis le 8 juin 2023 par le ministère de l'intérieur.	235 Route de Béthune 62300 Lens 03.21.42.74.68 contact@fecfi.fr
Siret FECI 478 685 084 00012	

Nos formateurs



Pierre NICOLLE

Après un parcours professionnel exercé dans une Administration d'Etat (DDE) et deux collectivités territoriales (Ville d'ARRAS et Conseil Départemental), je me suis fortement investi durant ma carrière sur les sujets touchant à l'aménagement du territoire au travers notamment de l'Urbanisme prévisionnel et opérationnel.

Ayant un bon relationnel, je cherche en permanence à approfondir mon expérience et mes connaissances dans ce domaine afin d'accompagner les communes dans leurs démarches et projets liés aux problématiques de gestion de leur territoire.

L'objectif recherché vise à répondre efficacement aux attentes des élus et techniciens et les aider à gérer au mieux leur territoire.



Caroline DUPUIS

Ancienne cheffe de bureau chargée des marchés publics au Conseil Départemental du Pas-de-Calais, et des finances en mairie (Adjointe au Maire), formatrice externe et interne.

Aujourd'hui, je partage mes connaissances techniques et mon expérience avec les élus locaux et les employés territoriaux.

Nos formateurs



Philippe HALLEZ

Responsable des formations en informatique depuis plus de 20 ans, j'ai également à mon actif de nombreuses réalisations de sites Web et boutiques en ligne.

Savoir utiliser un ordinateur est aujourd'hui primordial, c'est pourquoi j'aide les élus à la prise en main, la maîtrise de cet outil et des différents logiciels.

Catherine ERIPRET



Depuis 1993, j'accompagne les élus et les acteurs dans le domaine de la santé, du médico-social et du social.

Mes domaines d'expertise sont la conduite de projets et d'équipes, le management des organisations, la communication, le développement de l'efficacité dans l'engagement professionnel, personnel ou au sein d'une collectivité.

Le cœur de ma motivation professionnelle est d'apporter ma contribution à l'amélioration de la vie quotidienne des élus, usagers, citoyens, habitants, résidents, patients, apprenants etc, grâce à une approche interactive et toujours dans une démarche participative.

Nos formateurs

Catherine TOURNAY



Coach en image passionnée, je suis Catherine Tournay Navarro, dotée d'une riche expérience de 10 ans dans l'accompagnement des personnes pour révéler leur meilleure version.

Mon parcours de 18 ans à la direction de magasins de prêt-à-porter et mes 15 années en marketing et distribution pour le Racing Club de Lens m'ont permis d'acquérir une expertise solide et unique en mode, image et stratégie de marque.

Mais ce qui me définit vraiment, c'est ma passion pour les gens. Aujourd'hui, j'allie mon savoir-faire et mon écoute bienveillante pour aider chacun à trouver son style, renforcer sa confiance et se sentir en harmonie avec son image, qu'il s'agisse de particuliers ou de professionnels.

Mon réel plaisir est de créer ce lien humain essentiel pour accompagner les autres vers leur plein potentiel. Ensemble, travaillons pour que votre apparence reflète votre personnalité, vos ambitions et vos valeurs.



Michel PIARD

Fonctionnaire Catégorie A, 30 ans de parcours dans les collectivités territoriales en tant que cadre dirigeant, Directeur Général des Services de Mairies et d'EPCI, consultant pendant 11 ans pour les collectivités territoriales et hôpitaux.

Intervenant formateur en matière budgétaire, de Droit et de Management, j'apporte mon expérience au travers de formations toujours accompagnées d'exemples vécus ou d'études de cas, très appréciés des stagiaires.

Mensuel des formations

Mai 2025

Vendredi 2 mai

- Analyse financière : des concepts et ratios élémentaires pour une gestion saine.....P029

Lundi 5 mai & jeudi 15 mai

- Maitriser l'accueil des citoyens, des usagers : une fonction à ne pas négliger (2 jours).....P028

Vendredi 12 mai

- L'accueil en urbanisme : conseils et complétude des dossiersP095

Mardi 13 mai

- Eau et Assainissement : contexte réglementaire et législatif.....P055

Mercredi 14 mai

- Les fonds européens : du projet à la subvention.....P032

Jeudi 15 mai

- La réforme territoriale (acte III) : une décentralisation sous contrôle.....P068

Jeudi 15 mai

- Les bases du droit de l'urbanisme.....P088

Vendredi 16 mai

- Le compte financier unique : nouveau et une mine d'informations.....P031

Lundi 19 mai

- Le respect de la vie privée des habitants au cœur de l'action municipale.....P100

Mardi 20 mai

- Adaptation au changement climatique.....P052

Mercredi 21 mai

- Sécuriser la communication institutionnelle en période pré-électorale.....P120

Jeudi 22 mai

- Décrypter et évaluer les impacts de la loi d'orientation des mobilités pour les collectivitésP059

Mardi 27 mai

- Le programme local de l'habitat (PLH) : une démarche de programmation au service d'un projet de territoire et de ses habitants.....P093

Juin 2025

Jeudi 5 juin

- Le budget communal : savoir l'essentiel.....P030

Lundi 23 juin

- Les règles à respecter pour communiquer efficacement et adroitement par mail.....P008

Lundi 23 juin

- Mettre en place un atelier de réflexion, de travail : le WORKSHOP.....P026

Mardi 24 juin

- Loi relative à l'accélération des énergies renouvelables : Quelles opportunités ? Quels outils ?.....P060

Vendredi 25 juin

- Focus sur les supports de communication en période sensible pré-électorale : généraux et cas particuliers.....P008

Jeudi 26 juin

- Les infractions en urbanisme.....P091

Vendredi 27 juin

- Loi Habitat Dégradé et situation du logement.....P072

Lundi 30 juin

- Concertation et enquêtes publiques.....P079

Juillet 2025

Mardi 01 juillet

- Présentation de la loi industrie verte et de ses incidences pour les collectivités.....P066

Jeudi 03 juillet

- Décryptage des impacts de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 sur les collectivités territoriales.....P053

Vendredi 04 juillet

- Décryptage du fonds vert destiné à accélérer la transition écologiqueP054

Mensuel des formations

Septembre 2025

Lundi 8 septembre

- Communiquer adroitement et efficacement par Mail.....P010

Mercredi 10 septembre

- Accompagnement des séniors.....P034

Jeudi 11 septembre

- Analyse financière : des concepts et ratios
élémentaires pour une gestion saine.....P029

Vendredi 12 septembre

- Le budget communal : savoir l'essentiel.....P030

Lundi 15 septembre (2 x 1/2 journée)

- Ma prime Adapt : présentation du dispositif.....P064

- Ma prime Renov : présentation du dispositif.....P065

Mercredi 17 septembre

- Les mises en sécurité d'immeubles. Les immeubles en état
d'abandon manifeste. Les biens vacants sans maître...P090

Jeudi 25 septembre

- Décoder les enjeux du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)...P080

Vendredi 26 septembre

- Planifier la transition écologique dans mon territoire et agir.
Les contrats de réussite de la transition
écologique (CRTE).....P061

Lundi 29 septembre

- Expropriation et droit de préemption.....P096

Mardi 30 septembre

- La responsabilité pénale des élus.....P056

Mensuel des formations

Octobre 2025

Jeudi 2 octobre

- Focus sur les supports de communication en période sensible pré-électorale : généraux et cas particuliers.....P008

Jeudi 2 octobre

- Les pouvoirs de police du Maire "J1"P057

Lundi 13 octobre

- Prendre des notes et faire le compte-rendu de réunion...P007

Mardi 14 octobre

- L'instruction des autorisations d'urbanisme.....P092

Mercredi 15 octobre

- Réussir une intervention orale lors d'un conseil, dans Une assembléeP024

Jeudi 16 octobre

- Réforme Anti-endommagement des réseaux - DT DICT...P073

Jeudi 16 octobre

- L'approche de la nouvelle réglementation anti-endommagement des réseaux (DT et DICT).....P081

Lundi 20 octobre

- Savoir s'affirmer pour mettre en place des relations constructives.....P017

Mensuel des formations

Novembre 2025

Mardi 4 novembre

- Se former à la transition énergétique.....P094

Jeudi 6 novembre

- Le SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.....P087

Vendredi 7 novembre

- Les pouvoirs de police du Maire"J2"P057

Jeudi 13 novembre

- Du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).....P082

Mardi 18 novembre

- Connaitre les grands principes de la politique de prévention des risques naturels.....P083

Jeudi 20 novembre

- Les documents d'urbanisme (SCOT,PLU,PLUI,PLH,PDU,PPR).....P089

Lundi 24 novembre

- Le CCAS : un outil d'action sociale communale.....P002

Mercredi 26 novembre

- La loi Elan et son volet Logement.....P085

Jeudi 27 novembre

- Actualités juridiques et réglementaires en urbanisme...P078

Mensuel des formations

Décembre 2025

Mercredi 10 décembre

- Argumenter et convaincre.....P015

Jeudi 11 décembre

- Le compte financier unique :
nouveau et une mine d'informations.....P031

Vendredi 12 décembre

- S'exprimer sereinement dans une situation
conflictuelle, face à l'adversité.....P023

Vendredi 12 décembre

- Les fonds européens : du projet à la subvention.....P032

Lundi 15 décembre

- Mener une réunion dans son quotidien.....P107

Mardi 16 décembre

- La fiscalité de l'urbanisme.....P084

Mensuel des formations

Janvier 2026

Lundi 5 janvier

- Faire une analyse des besoins sociaux de la commune (ABS).....P001

Mardi 6 janvier

- La réforme territoriale (acte III) : une décentralisation sous contrôle.....P068

Mercredi 7 janvier

- Associations et subventions municipales.....P033

Jeudi 8 janvier

- Le budget communal : savoir l'essentiel.....P030

Vendredi 9 janvier

- La loi Elan et son volet Urbanisme.....P086

Lundi 12 janvier & 19 janvier

- Prendre la parole en public (1 J).....P018

Jeudi 15 janvier

- Organiser son temps sereinement.....P016

Jeudi 15 janvier

- Affichage publicitaire : Réglementation et Taxe Locale Publicité extérieure.....P051

Lundi 19 janvier

- Prendre la parole en public (2em J).....P018

Jeudi 22 janvier

- La législation funéraire et la gestion des cimetières.....P062

Jeudi 29 janvier

- Zones à Faibles Émissions (ZFE-m).
Que dit la loi Climat et Résilience ?.....P063

Mensuel des formations

Février 2026

Jeudi 5 février

- Loi Différenciation, Décentralisation et Déconcentration (3DS).....P058

Mars 2026

Mercredi 11 mars & mercredi 18 mars

- Cultiver sa mémoire (2 jours)P020

Jeudi 12 mars

- Les pouvoirs de police du Maire.....P057

Vendredi 13 mars

- Diversifier son vocabulaire pour s'adapter aux différents interlocuteursP005

Lundi 16 mars

- Les violences intrafamiliales : savoir agir en tant qu' élu.P005

Jeudi 19 mars

- Les pouvoirs de police du Maire.....P057

Mercredi 25 mars

- Valoriser vos idées avec la "carte mentale" pour expliquer, proposer et développer des idées.....P019

Jeudi 26 mars

- Associations et subventions municipales.....P033

Jeudi 26 mars

- Loi Habitat Dégradé et situation du logement.....P072

Vendredi 27 mars

- Accompagnement des seniors.....P034

Vendredi 27 mars

- L'école inclusive, la scolarisation des enfants en situation de handicap : au cœur de la préoccupation des élus.....P003

Lundi 30 mars

- Mettre en place une politique d'aide alimentaire : l'épicerie solidaire.....P004

Mardi 31 mars

- Eau et Assainissement : contexte réglementaire et législatif.....P055

Mensuel des formations

Avril 2026

Jeudi 2 avril

- Loi relative à l'accélération des énergies renouvelables :
Quelles opportunités ? Quels outils ?.....P060

Mercredi 8 avril

- Concevoir et conduire un projet d'action municipal.....P106

Jeudi 9 avril

- L'accueil en urbanisme :
conseils et complétude des dossiersP095

Mercredi 22 avril

- L'intercommunalité : savoir l'essentiel.....P069

Mai 2026

Lundi 04 mai

- Organiser, préparer et animer une réunion publique
citoyenne.....P109

Mercredi 06 mai

- Qu'est-ce qu'un plan communal de sauvegarde
(PCS) ? Gérer une crise.....P104

Vendredi 22 mai

- Le protocole à suivre pour recevoir une personnalité..P110

Mercredi 27 mai

- L'école inclusive, la scolarisation des enfants en situation
de handicap : au cœur de la préoccupation des élus....P003

Vendredi 29 mai

- Proposer aux habitants la mise en place d'un
comité de quartier.....P108

Table des matières par thème






: Avec des nouveautés dans ce catalogue

ACTION SOCIALE

- Faire une analyse des besoins sociaux de la commune (ABS).....P001
- Le CCAS : un outil d'action sociale communale.....P002
- L'école inclusive, la scolarisation des enfants en situation de handicap : au cœur de la préoccupation des élus.....P003
- Mettre en place une politique d'aide alimentaire : l'épicerie solidaire.....P004
- Savoir agir face aux violences intrafamillialeP005

COMMUNICATION ÉCRITE

- Rédiger un discours.....P006
- Prendre des notes et faire le compte-rendu de réunion.P007
-  Développer ses compétences en synthèse écrite.....P008
-  Les règles à respecter pour communiquer efficacement et adroitement par mail.....P009
-  Communiquer adroitement et efficacement par Mail.....P010

EFFICACITÉ PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

- Argumenter et convaincre.....P015
- Organiser son temps sereinement.....P016
- Savoir s'affirmer pour mettre en place des relations constructives.....P017
- Prendre la parole en public.....P018
- Valoriser vos idées avec la "carte mentale" pour expliquer, proposer et développer des idées.....P019
- Cultiver sa mémoire.....P020
- S'exprimer sereinement dans une situation conflictuelle, face à l'adversité.....P023
- Réussir une intervention orale lors d'un conseil, dans une assemblée.....P024
- Faire face aux propos injurieux, insultants, menaçants sur les réseaux sociauxP025
- Mettre en place un atelier de réflexion, de travail : le WORKSHOP.....P026
- Maîtriser l'accueil du citoyen, de l'utilisateur : Une fonction à ne pas négliger (2 jours)P028



**FINANCES**

- Analyse financière : des concepts et ratios
élémentaires pour une gestion saine.....P029
- Le budget communal : savoir l'essentiel.....P030
- Le compte financier unique :
nouveau et une mine d'informations.....P031
- Les fonds européens : du projet à la subvention.....P032
- Associations et subventions municipales.....P033
- Accompagnement des séniors.....P034

LÉGISLATION

- Affichage publicitaire : Réglementation et Taxe
Locale Publicité extérieure.....P051
- Adaptation au changement climatique.....P052
- Décryptage des impacts de la loi Climat et Résilience du
22 août 2021 sur les collectivités territoriales.....P053
- Décryptage du fonds vert destiné à accélérer la transition
écologiqueP054
- Eau et Assainissement :
contexte réglementaire et législatif.....P055
- La responsabilité pénale des élus.....P056
- Les pouvoirs de police du Maire.....P057

LÉGISLATION "Suite"

- Loi Différenciation, Décentralisation et Déconcentration (3DS).....P058
- Décrypter et évaluer les impacts de la loi d'orientation des mobilités pour les collectivitésP059
- Loi relative à l'accélération des énergies renouvelables : Quelles opportunités ? Quels outils ?.....P060
- Planifier la transition écologique dans mon territoire et agir. Les contrats de réussite de la transition écologique (CRTE).....P061
- La législation funéraire et la gestion des cimetières.....P062
- Zones à Faibles Émissions (ZFE-m). Que dit la loi Climat et Résilience ?.....P063
- Ma prime Adapt : présentation du dispositif.....P064
- Ma prime Renov : présentation du dispositif.....P065
- Présentation de la loi industrie verte et de ses incidences pour les collectivités.....P066
- La réforme territoriale (acte III) : une décentralisation sous contrôle.....P068
- La Police des funérailles et la gestion des cimetières...P070
- Loi d'Orientation des MobilitésP071
- Loi Habitat Dégradé et situation du logement.....P072
- Réforme Anti-endommagement des réseaux - DT DICT...P073

URBANISME

- Actualités juridiques et réglementaires en urbanisme....P078
- Concertation et enquêtes publiques.....P079
- Décoder les enjeux du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)...P080
- L'approche de la nouvelle réglementation anti-endommagement des réseaux (DT et DICT).....P081
- Du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).....P082
- Connaitre les grands principes de la politique de prévention des risques naturels.....P083
- La fiscalité de l'urbanisme.....P084
- La loi Elan et son volet Logement.....P085
- La loi Elan et son volet Urbanisme.....P086
- Le SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.....P087
- Les bases du droit de l'urbanisme.....P088

URBANISME

- Les documents d'urbanisme (SCOT,PLU,PLUI,PLH,PDU,PPR).....P089
- Les mises en sécurité d'immeubles. Les immeubles en état d'abandon manifeste. Les biens vacants sans maître...P090
- Les infractions en urbanisme.....P091
- L'instruction des autorisations d'urbanisme.....P092
- Le programme local de l'habitat (PLH) : une démarche de programmation au service d'un projet de territoire et de ses habitants.....P093
- Se former à la transition énergétique.....P094
- L'accueil en urbanisme :
conseils et complétude des dossiersP095
- Expropriation et droit de préemption.....P096

VIE MUNICIPALE

- Le respect de la vie privée des habitants au cœur de l'action municipale.....P100
- Qu'est-ce qu'un plan communal de sauvegarde (PCS) ?
Gérer une crise.....P104
- Concevoir et conduire un projet d'action municipal.....P106
- Mener une réunion dans son quotidien d'élu.....P107
- Proposer aux habitants la mise en place d'un comité de quartier.....P108
- Organiser, préparer et animer une réunion publique citoyenne.....P109
- Le protocole à suivre pour recevoir une personnalité....P110
- S'adresser à la population en réalisant un questionnaire d'enquête.....P111

Chaque formation peut être reprogrammée à la demande et à partir de 3 élus inscrits.

ACTION SOCIALE

FAIRE UNE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX DE LA COMMUNE (ABS)

Obligation légale annuelle depuis 1995, l'analyse des besoins sociaux (ABS) permet aux communes de procéder à une analyse des besoins réels de la population : familles, jeunes, personnes âgées, handicapées, en difficulté.

Les élus concernés par l'action sociale doivent maîtriser les objectifs et les modalités de mise en place de l'ABS au sein de leur commune.

OBJECTIFS

- Connaître le cadre légal
- Construire un document d'observation sociale
- Répondre aux besoins des citoyens

PROGRAMME

- Les objectifs et les enjeux de l'ABS
- Les étapes de l'étude à mener
- Les indicateurs à observer
- Les données à recueillir
- Le diagnostic / l'analyse des résultats / les préconisations

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : le CCAS : outil d'action sociale



Le 05 janvier 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

ACTION SOCIALE

LE CCAS : OUTIL D'ACTION SOCIALE COMMUNALE

Le CCAS en charge de l'action sociale dans la commune. Il est le reflet de la politique sociale des élus. Cette formation concerne les élus et le personnel communal en charge de l'action sociale.

OBJECTIFS

- Identifier les différentes orientations du CCAS.
- Agir en partenariat avec le CCAS.
- Développer l'action sociale dans les communes.

PROGRAMME

- Historique et statut juridique du CCAS.
- Organisation, fonctionnement et missions, les professionnels, le conseil d'administration, les représentations associatives, les obligations et les services, la population accueillie, les modes de subvention...
- Le rôle des élus au sein du CCAS.
- Les missions et les actions du CCAS.

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée :
faire une analyse des besoins sociaux de la commune (ABS)



Le 24 novembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

ACTION SOCIALE

L'ÉCOLE INCLUSIVE : LE RÔLE DES ÉLUS DANS LE PARCOURS D'INCLUSION DES ENFANTS BEP

La mise en place de la politique d'inclusion scolaire implique un changement en matière d'accueil et de suivi des enfants qui ont des Besoins Éducatifs Particuliers, pour développer leurs capacités à trouver leur place dans la société.

Développer l'accessibilité des matériels pédagogiques, les outils numériques, adapter les fournitures scolaires aux élèves en situation de handicap pour faciliter la mise en œuvre des adaptations pédagogiques nécessaires.

Les collectivités territoriales doivent aborder les temps périscolaires et les accueils pendant les vacances, sous l'angle de l'inclusion des enfants porteurs de handicaps.

OBJECTIFS

- Comprendre les problématiques de l'inclusion scolaire et périscolaire
- Identifier les responsabilités des élus
- Connaitre la loi

PROGRAMME

- Les lois concernant l'inclusion scolaire
- Le rôle de la MDPH (Maison Départementale pour les personnes Handicapées)
- Les différentes possibilités d'accompagnement (AEEH/ESMS/ PCH/PPS/PAI...)
- Le guichet municipal d'aide aux familles : conseils, aides pour ouvrir les droits, et s'y retrouver dans les différentes possibilités
- Le travail en partenariat avec l'école pour favoriser l'inclusion :
 - égalité des droits et des chances de tous les citoyens
 - s'adapter et réagir face aux demandes spécifiques
 - garantir un accueil sécurisé
 - sensibiliser aux handicaps



Le 27 mai 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

ACTION SOCIALE

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'AIDE ALIMENTAIRE, UN PROJET AU COEUR DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les élus municipaux jouent un rôle clé pour accompagner et favoriser l'aide alimentaire, en relation avec les acteurs du territoire. Ils sont impliqués au quotidien.

En effet, l'alimentation est un élément déterminant de la santé des citoyens, donc de la santé publique. La lutte contre la précarité alimentaire participe au respect de la dignité des citoyens, et notamment de ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité

OBJECTIFS

- Lutter contre la précarité alimentaire
- Connaitre les différents dispositifs possibles
- Travailler avec les partenaires associatifs et surfaces commerciales

PROGRAMME

- La lutte contre la précarité alimentaire : cadre juridique
- Les dispositifs : adultes, bébés, enfants, étudiants
- L'identification des personnes en situation de précarité alimentaire : les freins au recours à l'aide sociale
- Le rôle du CCAS, des élu(e)s
- La banque alimentaire, le chèque alimentaire, achats et collectes
- L'épicerie sociale et solidaire



Le 30 mars 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

ACTION SOCIALE

SAVOIR AGIR FACE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les Elu"e"s, les agents municipaux peuvent être confronté aux violences intrafamiliales dans leur mission, directement ou indirectement, ou par les victimes ou par leur entourage.

Il est donc important de connaître les mécanismes de ces violences et d'identifier les modes d'actions possibles.

OBJECTIFS

- Comprendre, identifier et accompagner les formes de violences intrafamiliales
- Comprendre le phénomène et connaître les conséquences
- Repérer les actions possibles et leurs limites

PROGRAMME

- Le cadre juridique des violences intrafamiliales
- L'analyse des différentes violences intrafamiliales
- Les signaux, les conséquences
- La prévention, la protection, la détection et l'orientation sanction : le protocole de prise en charge
- Le signalement, l'information préoccupante
- Le rôle du CCAS, de la gendarmerie / la police. Quelles possibilités d'intervention ?
- Le partenariat avec les associations
- Les pôles spécialisés : agir pour une action concertée



Le 16 mars 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

COMMUNICATION ECRITE

RÉDIGER UN DISCOURS

Au cours de son mandat, un élu devra obligatoirement faire un discours, donc il faudra le préparer, le structurer, marquer une progression pour qu'il atteigne son objectif et remporte l'adhésion du public.

Alors il vaut mieux en maîtriser la rédaction.

OBJECTIFS

- Rédiger efficacement un discours.
- Trouver les mots clés.
- Hiérarchiser les idées.
- Écrire efficacement.

PROGRAMME

- Définir et formaliser l'idée principale.
- Déterminer l'essentiel du message à faire passer.
- Structurer les différentes parties.
- Préparer un plan avec une introduction et une conclusion.
- Utiliser les bons verbes.
- Relier les idées.
- Donner de la cohérence.

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Prendre la parole en public / Organiser, préparer et animer une réunion publique.



Le 4 février 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

COMMUNICATION ECRITE

PRENDRE DES NOTES ET FAIRE LE COMPTE RENDU DE RÉUNION

Commissions, réunions, concertations... beaucoup d'occasions pour un élu de prendre des notes et de faire un compte-rendu pour les souvenirs, laisser une trace, passer l'information aux absents...

Il est important d'en maîtriser les techniques pour gagner du temps et être efficace.

OBJECTIFS

- Savoir prendre des notes et les utiliser.
- Apprendre à structurer sa prise de notes.
- Cerner les caractéristiques et les objectifs du compte-rendu.
- Savoir le formaliser

PROGRAMME

- L'optimisation de sa qualité d'écoute.
- Les techniques d'écrémage pour aller à l'essentiel.
- La relecture et l'exploitation des notes.
- But, nature et contenu du compte-rendu.
- Mise en page et présentation normalisée.
- Les différents types de comptes-rendus.

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Concevoir et conduire un projet d'action municipale / Prendre la parole en public / Organiser, préparer et animer une réunion publique.



Le 13 octobre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

NOUVEAU

COMMUNICATION ECRITE

DEVELOPPER SES COMPÉTENCES EN SYNTHÈSE ECRITE

Élus, agents, gagnez en concision dans vos écrits au quotidien. Apprenez à identifier les idées principales et à aller à l'essentiel, pour avoir une communication fluide et efficace au quotidien

OBJECTIFS

Savoir aller à l'essentiel, éliminer les informations secondaires voire superflues

- Gagner en aisance rédactionnelle pour restituer efficacement
- Répondre aux attentes des destinataires
- Apprendre à rédiger de manière courte et efficace

PROGRAMME

- L'utilisation d'un style concis
- L'application des règles de lisibilité
- La sélection des idées essentielles
- La structuration de l'écrit: idées essentielles et phrases courtes et concises
- L'optimisation de la rédaction : écrire avec un style compréhensif adapté au récepteur du message

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée :

Rédiger un discours/ Diversifier son vocabulaire / Prendre des notes et faire un compte-rendu/ communiquer adroitement et efficacement par mail



Le 23 juin 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

NOUVEAU

COMMUNICATION ECRITE

LES RÈGLES À RESPECTER POUR COMMUNIQUER EFFICACEMENT ET ADROITEMENT PAR MAIL

Élus, agents, gagnez en concision dans vos écrits au quotidien. Apprenez à identifier les idées principales et à aller à l'essentiel dans la rédaction de vos mails.

Sachez éviter les formules et les caractères qui pourraient froisser le destinataire en lisant votre courriel. Apprenez à avoir une communication écrite fluide et efficace au quotidien.

OBJECTIFS

- Savoir aller à l'essentiel en rédigeant un courriel
- Gagner en aisance rédactionnelle pour restituer efficacement
- Répondre aux attentes des destinataires
- Apprendre à rédiger de manière courte et efficace
- Se faire comprendre à l'écrit efficacement et gagner du temps

PROGRAMME

L'application des règles de base

- L'objet, l'entrée en matière, la ponctuation, la formule de politesse
- La rédaction du corps du message : quand je suis l'émetteur, quand je réponds à un message
- La structuration de l'écrit: idées essentielles et phrases courtes et concises
- L'optimisation de la rédaction : écrire avec un style compréhensif adapté au récepteur du message
- Les erreurs à éviter :
quand utiliser les majuscules, l'écriture en gras, le soulignement, le surlignage, les smileys...
- Le vocabulaire, les formules à éviter dans le corps du message

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée :

Rédiger un discours/ Diversifier son vocabulaire / Prendre des notes et faire un compte-rendu / Développer ses compétences en synthèse écrite



Le 08 septembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

LES RÈGLES À RESPECTER POUR COMMUNIQUER EFFICACEMENT ET ADROITEMENT PAR MAIL

Élus, agents, gagnez en concision dans vos écrits au quotidien. Apprenez à identifier les idées principales et à aller à l'essentiel dans la rédaction de vos mails.

Sachez éviter les formules et les caractères qui pourraient froisser le destinataire en lisant votre courriel. Apprenez à avoir une communication écrite fluide et efficace au quotidien.

OBJECTIFS

- Savoir aller à l'essentiel en rédigeant un courriel
- Gagner en aisance rédactionnelle pour restituer efficacement
- Répondre aux attentes des destinataires
- Apprendre à rédiger de manière courte et efficace
- Se faire comprendre à l'écrit efficacement et gagner du temps

PROGRAMME

L'application des règles de base

- L'objet, l'entrée en matière, la ponctuation, la formule de politesse
- La rédaction du corps du message : quand je suis l'émetteur, quand je réponds à un message
- La structuration de l'écrit: idées essentielles et phrases courtes et concises
- L'optimisation de la rédaction : écrire avec un style compréhensif adapté au récepteur du message
- Les erreurs à éviter :
quand utiliser les majuscules, l'écriture en gras, le soulignement, le surlignage, les smileys...
- Le vocabulaire, les formules à éviter dans le corps du message

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée :

Rédiger un discours/ Diversifier son vocabulaire / Prendre des notes et faire un compte-rendu / Développer ses compétences en synthèse écrite



Le 08 septembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

ARGUMENTER ET CONVAINCRE

L'argumentation permet d'étayer une affirmation, un point de vue, une idée. Elle permet aussi de faire face à la contradiction en faisant preuve de rigueur et de conviction.

C'est un atout pour un élu et pour le personnel communal, de concevoir un argumentaire adapté aux préoccupations et aux besoins de ses interlocuteurs dans différentes situations : le débat, l'entretien, la réunion de conseil, les commissions, la réunion de quartier, la rencontre avec les habitants, les partenaires, le monde associatif, le personnel communal...

OBJECTIFS

- Développer sa capacité à faire adhérer, influencer, démontrer...
- Identifier les caractéristiques de l'argumentation.
- Préparer et développer un argumentaire.
- Écouter et rebondir sur les remarques.

PROGRAMME

- Les différents types d'argumentation et les objectifs associés.
- Le traitement des objections.
- Les procédés de raisonnement et de persuasion.
- Le choix des arguments appropriés à la situation traitée.
- Une écoute utile : avant de convaincre, connaître et comprendre son interlocuteur.
- La sélection des arguments en fonction d'un objectif précis
- L'explication, la démonstration, la déduction etc...
- L'adaptation du comportement et du langage.

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Prendre la parole en public / Animer un débat / Organiser, préparer et animer une réunion publique.



Le 10 décembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

EFFICACITÉ PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

ORGANISER SON TEMPS SEREINEMENT

Personne ne naît organisé ! il y en a toujours plus à faire, de plus en plus vite, il faut choisir entre « il faut » et « j'ai envie »...

Bref, il est toujours difficile de trouver un alignement total et parfait des activités qu'un élu ou un membre du personnel communal doit prendre en charge dans son mandat ou son activité professionnelle.

Cependant, prendre parfois du recul dans notre façon de traiter nos tâches au quotidien permet d'y voir plus clair pour réajuster nos pratiques dans notre rapport au temps.

OBJECTIFS

- Optimiser la gestion de son temps
- Comprendre les mécanismes contraignants
- Structurer son organisation et mesurer l'importance des tâches
- Anticiper et planifier en fonction des priorités
- Éviter de se laisser déborder
- Déjouer les « voleurs de temps »

PROGRAMME

- Mieux se connaître dans son rapport au temps
- La définition et la planification des priorités
- L'identification des « croqueurs de temps »
- La gestion des imprévus – La différence entre urgence et importance
- Le développement de sa capacité à dire “non” : diplomatie et fermeté
- L'élaboration et le suivi des objectifs

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : [Savoir s'affirmer pour mettre en place des relations constructives](#)



Le 15 janvier 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

EFFICACITÉ PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

SAVOIR S’AFFIRMER POUR METTRE EN PLACES DES RELATIONS CONSTRUCTIVES

Les élus et leurs collaborateurs se retrouvent souvent dans des situations où il est nécessaire de trouver et de prendre sa place en toute légitimité.

Travailler collectivement, de manière efficace, quel que soit l’environnement, établir des relations positives et constructives nécessite de développer des compétences de communication. Savoir s’affirmer, éviter la passivité et l’agressivité et s’exprimer dans des situations sensibles.

OBJECTIFS

- Créer les conditions d’une communication réussie
- Apprendre à s’affirmer
- Développer des attitudes positives et utiles
- Identifier le comportement adapté à une situation rencontrée
- Utiliser les techniques de communication

PROGRAMME

- Les principes d’une communication efficace
- Les habitudes et les obstacles de la communication
- L’identification des blocages personnels
- Les remèdes pour mieux communiquer -
Le choix du comportement à adopter : je suis légitime
- L’amélioration de l’impact sur les autres
- L’empathie, la reformulation, le questionnement et l’écoute

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Prendre la parole en public / prendre des notes et faire le compte rendu de réunion



Le 20 octobre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

EFFICACITÉ PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC (2 JOURS)

Prendre la parole en public n'est pas chose aisée pour tout le monde, même quand on est élu !

Pourtant c'est un exercice auquel un élu est souvent confronté durant son mandat. Il devra s'adresser à un public, debout sur une estrade, en prenant la parole sans coupure, (discours, meeting, contenu préparé à exposer...) face à un auditoire (la population ou autres partenaires).

Aussi cette formation permettra d'acquérir une méthodologie et confiance en soi pour se sentir à l'aise face à un public.

OBJECTIFS

- Maîtriser l'expression orale et gestuelle
- Savoir faire face à un auditoire
- Gérer le tract et trouver les bons mots
- Apprendre à gérer les notes préparées pour réussir son discours

PROGRAMME

- Les différents types de blocage : origines et conséquences
- L'impact du comportement physique
- La maîtrise des différentes catégories de gestes
- Le rapport au langage et son adaptation selon le public à qui on s'adresse
- Se faire écouter et intéresser l'auditoire
- Structurer sa pensée pour préparer le support de son discours
- Parler plusieurs minutes sans s'arrêter
- Utiliser les notes de lecture préparées

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Concevoir et conduire un projet d'action municipale / animer un débat / organiser, préparer et animer une réunion publique / avoir une image en accord avec soi-même pour développer la confiance en soi.



Le 12 janvier &
Le 19 janvier 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

EFFICACITÉ PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

VALORISER VOS IDÉES AVEC LA “CARTE MENTALE” POUR EXPLIQUER, PROPOSER ET DÉVELOPPER DES IDÉES

Vous êtes élu, collaborateur d'élus, responsable ou animateur de projets. La carte mentale, un outil qui s'adresse à vous. Elle est utile à la clarification des projets qui synthétise visuellement les idées, le cheminement de la pensée et permet la présentation claire du déroulement d'une action, d'une activité. Elle permet d'avoir une vision globale et visuelle des projets municipaux, pédagogiques, éducatifs... Moins de texte parasite grâce à un processus facilitant l'organisation de la pensée. La Carte Mentale permet de gagner en efficacité dans les échanges en trouvant des idées, en les priorisant et les illustrant de manière percutante. En la pratiquant en groupe, c'est un excellent moyen de booster la créativité et de faire émerger l'intelligence collective.

OBJECTIFS

- Développer l'esprit d'analyse et de synthèse
- Organiser idées, projets, contenus et réunions de manière efficace
- Simplifier le processus de la pensée
- Développer la créativité
- Démultiplier les idées
- Synthétiser la réflexion d'un groupe de travail
- Faire des présentations percutantes

PROGRAMME

- Les bases de construction d'une carte mentale :
objectifs principes, usages, mode opératoire
 - Les avantages et utilisations des cartes mentales
 - Organisation et modalités de construction de cartes mentales
- la sélection des informations, le recueil des idées
- L'organisation des idées
- la structuration des idées
- La mise en forme
- l'illustration avec des éléments visuels simples et parlants
 - L'identification des bonnes pratiques
 - L'élaboration de cartes mentales

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : La feuille de route / construire un projet
/ optimiser la gestion du temps / cultiver sa mémoire



Le 25 mars 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

CULTIVER SA MÉMOIRE (2 JOURS)

Dans son mandat, un(e) élu(e) est amené(e) à rencontrer un bon nombre de partenaires différents, à participer à des réunions, des projets, à se familiariser avec de nouveaux protocoles ou procédures administratives et règlementaires.

Il devra donc enregistrer des informations rapidement et durablement. Cette formation pour développer sa mémoire, permet de comprendre la mécanique mentale de la mémorisation et ainsi de choisir les stratégies les plus efficaces pour répondre aux nouvelles sollicitations de son mandat : retenir des noms, du vocabulaire technique, des usages à respecter etc

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement de la mémoire
- Apprendre à mémoriser dans sa fonction d'élu
- S'exercer à retenir
- Déterminer les axes d'amélioration personnels

PROGRAMME

- Les caractéristiques de la mémoire : la mémorisation comment ça marche
- Les conditions de réussite pour mémoriser
- Les sources de la concentration
- Les procédés mnémotechniques
- L'influence de la dimension affective et émotionnelle
- Le développement de la confiance en soi

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Prendre des notes et faire le compte-rendu de réunion / rédiger un discours / organiser, préparer et animer une réunion publique.



Les 11 & 18 mars 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

EFFICACITÉ PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

S'EXPRIMER SEREINEMENT DANS UNE SITUATION CONFLICTUELLE FACE À L'ADVERSITÉ

Savoir communiquer face à l'adversité, la contradiction n'est pas toujours chose facile ! Dans nos fonctions d'élu(e), les occasions ne manquent pas où il faut faire face à des opinions contraires aux nôtres, des désaccords (opposition, habitants, membres d'associations...) et parfois dans une ambiance « tendue » voire « électrique ».

Il est important dans ces contextes de savoir garder son calme et de prendre du recul grâce à quelques techniques et quelques habitudes à prendre.

OBJECTIFS

- Apprendre à rester calme ou à se calmer
- Communiquer efficacement face à la difficulté pour apaiser les tensions
- Adopter la bonne attitude par la Communication NonViolente (C.N.V)
- Apporter une réponse sans s'énerver

PROGRAMME

- Les raisons du dérapage : avis divergents, parole coupée, contradiction systématique, regards, soupirs...
- Les réactions à éviter et celles à développer : maîtriser son comportement non verbal et ne pas être sur la défensive, mettre les éléments en perspectives...
- Le contact visuel : l'établir et le gérer
- Rester centré sur les faits, éviter les jugements, faire des propositions, trouver des compromis
- L'expression de ses ressentis et de ses attentes
- L'identification et l'expression des limites à ne pas dépasser
- La maîtrise de ses émotions et la communication positive

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Prendre la parole en public / savoir s'affirmer et mettre en place des relations constructives / argumenter et convaincre / comprendre ses émotions pour mieux les gérer / savoir gérer son stress



Le 12 décembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

EFFICACITÉ PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

RÉUSSIR UNE INTERVENTION ORALE LORS D'UN CONSEIL, DANS UNE ASSEMBLÉE

Dans une position d'élu(e), il faut soutenir, présenter un projet, un bilan, une action...face aux autres élu(e)s, à des habitants, des agents, des partenaires et il est important de savoir comment impacter les interlocuteurs pour les convaincre, en peu de temps, même si on sait s'adresser à un public, le convaincre, répondre à ses questions est une autre affaire.

OBJECTIFS

- Maîtriser la méthodologie de la présentation orale d'un projet, un bilan, une étude...
- Utiliser la force de conviction face à ceux qui écoutent
- Répondre efficacement aux questions des interlocuteurs
- Apprendre à ne pas se faire interrompre

PROGRAMME

- La préparation, la connaissance du sujet
- Le « pitch » étape par étape : présenter, expliquer, argumenter, répondre aux questions
- La position debout ou assise
- Les outils pour captiver les interlocuteurs : la démonstration visuelle, l'intérêt du contenu, la prise en compte des interlocuteurs
- L'utilisation d'un support visuel : PPT, document, plan, maquette...
- Les critères à respecter : fiabilité, légitimité, naturel, concision et pertinence
- La maîtrise de la technique des questions/réponses : répondre aux questions délicates ou déstabilisantes
- Les questions/réponses : toujours après la conclusion

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Prendre la parole en public / savoir s'affirmer et mettre en place des relations constructives / argumenter et convaincre / comprendre ses émotions pour mieux les gérer / savoir gérer son stress



Le 15 octobre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

NOUVEAU

EFFICACITÉ PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

FAIRE FACE AUX PROPOS INSULTANT, INJURIEUX, MENACANTS SUR LES RESEAUX

Aujourd'hui, on peut se poser la question de la possibilité que nous offrent les réseaux sociaux de nous exprimer rapidement parfois sans filtre.

La bonne foi et la courtoisie ne sont pas toujours de mise sur les réseaux sociaux, et les élu-e-s, voire même les agents sont une proie sur les différents supports numériques, et réagir face à de la diffamation ou autres attaques, n'est pas toujours chose facile. Comment faire ? dans quel cas ?

OBJECTIFS

- Connaitre les éléments législatifs
- Faire la différence entre les différents types d'attaque
- Pointer les difficultés à réagir
- Identifier les angles de réponse

PROGRAMME

- La réponse législative
- Les différentes formes que peut prendre l'attaque : injure, diffamation, insulte, menace...
- La conséquence morales, psychologiques sur les élu-e-s
- Le dilemme : répondre et alimenter ; se taire et laisser faire ?
- La clarification des démarches possibles : agir avec précaution et rigueur
- La mise en place de règles de conduite collectives pour les élu-e-s d'une commune



Le 03 septembre 2025
Le 04 février 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

EFFICACITÉ PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

METTRE EN PLACE UN ATELIER DE RÉFLÉXION, DE TRAVAIL : LE WORKSHOP

Avec la démocratisation de la participation des habitants, des acteurs territoriaux, l'implication est grandissante dans le traitement des activités ; projets ou actions à mettre en place par les élus qui sont amenés à organiser et animer un atelier de travail : workshop, afin de permettre collaboration et implication de tous.

OBJECTIFS

- Faire se rencontrer différents participants
- Mener collectivement un travail pratique sur un sujet
- Partager l'expertise, l'expérience, le point de vue...
- Maîtriser la méthode du workshop
- Produire des résultats

PROGRAMME

- Le fonctionnement du workshop : comment préparer l'atelier, comment l'organiser et l'animer
- Les avantages du workshop : vrai partage de connaissances, exercices de groupe
- Les différents objectifs possibles : former, solutionner un problème, trouver des idées...
- Le choix des participants et la taille du groupe
- La durée de la séance
- La préparation de la séance : supports et matériel
- Les différents angles possibles d'approche du sujet
- Le rôle de l'animateur : la conduite de l'atelier, définir l'objectif, le contenu et la durée
- Les activités interactives à mettre en place pour faciliter la production du groupe
- Le déroulement de l'animation
- Le principe de la convivialité et de la simplicité

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Organiser, préparer et animer une réunion publique citoyenne / Concevoir et conduire un projet d'action municipale / Animer un débat / Prendre la parole en public / Proposer aux habitants la mise en place d'un comité de quartier.



le 23 juin 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

NOUVEAU

EFFICACITÉ PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

MAITRISER L'ACCUEIL DU CITOYEN, DE L'USAGER : UNE FONCTION À NE PAS NÉGLIGER. (2 JOURS)

Quelle que soit la fonction occupée : élus , agents, nous sommes amenés à entrer en contact avec l'utilisateur, le citoyen, l'habitant. A l'accueil, dans les maisons France Service, dans les permanences, dans les services, au CCAS...

Maitriser la relation de face à en face est une compétence qu'il ne faut pas négliger. L'accueil est le reflet de l'image de la municipalité. La formation permet d'accroître la contribution à la satisfaction du citoyen.

OBJECTIFS

- Maitriser les outils de la fonction d'accueil dans les différentes situations rencontrées
- Développer les compétences nécessaires à accueillir un citoyen, un usager
- Gagner en confiance dans les situations délicates
- Développer une approche préventive de la relation en présence d'agressivité potentielle
- Contrôler la communication non verbale et vocabulaire : gestes et mots - Gérer la dimension émotionnelle
- S'affirmer et savoir refuser en restant constructif et respectueux

PROGRAMME

- Les différents registres du langage à connaître
- La technique d'écramage pour aller à l'essentiel
- La structuration du contenu par des mots clés et des connecteurs logiques
- Le respect de la syntaxe, de la prononciation et des liaisons
- Les outils pour multiplier diversifier et ajuster son vocabulaire en fonction de l'interlocuteur : passer d'un langage commun à un langage soutenu

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée :

Diversifier son vocabulaire pour s'adapter aux différents interlocuteurs / Prendre la parole en public / Animer un débat / Organiser, préparer et animer une réunion publique



Le 05 mai &
Le 15 mai 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

EFFICACITÉ PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

ANALYSE FINANCIÈRE : DES CONCEPTS ET RATIOS ÉLÉMENTAIRES POUR UNE GESTION SAINTE

Adaptée à un public connaissant déjà les bases en matière budgétaire, cette formation aborde les notions et pratiques d'analyse financière et de contrôle de gestion.

Elle permet à un stagiaire d'évaluer et adapter les moyens financiers de sa collectivité en adéquation avec le programme et actions publiques portés par sa Municipalité.

OBJECTIFS

- Maîtriser la prévision et l'exécution budgétaires.
- Mettre en cohérence la politique budgétaire avec la réalité financière.
- Appréhender et comprendre les outils de pilotage de trésorerie.
- Apprendre à utiliser les outils financiers de manière dynamique.

PROGRAMME

- Présentation de la comptabilité publique territoriale dont la nouvelle nomenclature M57 et son ouverture vers l'analyse financière.
- L'exécution budgétaire et le contrôle de gestion.
- La stratégie financière et les principaux ratios.
- La fiscalité.
- La gestion de trésorerie
- Etudes de cas et détermination des « zones d'alerte ».
- L'évolution et les perspectives des finances publiques.



le 2 mai 2025
Le 11 septembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Michel PIARD

EFFICACITÉ PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

LE BUDGET COMMUNAL : SAVOIR L'ESSENTIEL

Cette formation décline les grandes notions générales des finances publiques et les principaux documents budgétaires communaux, à des stagiaires souhaitant se familiariser avec des termes et concepts essentiels pour voter et/ou gérer en connaissance de cause. Au-delà des principes fondamentaux abordés, des études de cas sont expliquées.

OBJECTIFS

- Maîtriser le processus budgétaire
- Comprendre les mécanismes de financement des collectivités
- Apprendre à utiliser les outils financiers de manière dynamique
- Mettre en cohérence les outils comptables pour l'élaboration du budget
- Appréhender et comprendre les objectifs et les principes de mise en place d'un budget prévisionnel

PROGRAMME

- Présentation des grands principes budgétaires et des règles de la comptabilité publique
- L'exécution budgétaire et le processus comptable, de la formalisation du besoin au paiement de sa facture
- Les principaux documents (Budget Primitif, Compte Administratif...)
- La fiscalité
- Les emprunts
- Les dotations et subventions
- Etudes de cas et vigilances
- L'évolution et les perspectives des finances publiques



Le 5 juin 2025

Le 12 septembre 2025

Le 8 janvier 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Michel PIARD

EFFICACITÉ PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE : NOUVEAU ET UNE MINE D'INFORMATIONS

Alors que le Compte Administratif était ausculté et « voté » et le Compte du Gestion du Trésorier totalement ignoré mais « adopté », la nouvelle nomenclature M57 a introduit le Compte Financier Unique.

C'est une mine d'informations très intéressantes et révélatrices sur l'état de santé de la collectivité. Il est donc proposé dans cette formation de découvrir ce document budgétaire fondamental.

OBJECTIFS

- Distinguer l'ex-Compte Administratif et l'ex-Compte de Gestion avec le « CFU »
- Mettre en place des sources d'économies notamment par une politique foncière
- Appréhender la notion de patrimoine de la collectivité
- Apprendre à connaître les « satellites » financiers d'une collectivité

PROGRAMME

- Présentation physique du Compte Financier Unique
- Similitudes et différences entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif
- Les paramètres et concepts qu'il faut retirer du Compte Financier Unique
- Introduction à la notion de bilan, de patrimoine et de compte de résultat.
- Distinguer les opérations de « haut de bilan », les comptes de tiers et les comptes financiers
- Etudes de cas et détermination des « zones d'alerte » pour chaque stagiaire apportant le Compte Financier Unique de sa collectivité.
- Mise en place d'une politique d'économies



Le 16 mai 2025
Le 11 décembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Michel PIARD

LES FONDS EUROPÉENS : DU PROJET À LA SUBVENTION

Souvent évoqués, toujours mal considérés, en tout cas jamais suffisamment présentés et expliqués, les fonds européens sont pourtant essentiels car devenus les seules sources nouvelles de financement des actions publiques territoriales.

D'autant que le Brexit a généré un redéploiement des opportunités à travers la nouvelle programmation 2021-2027.

OBJECTIFS

- Décortiquer la programmation 2021-2027
- Connaître les organismes gestionnaires et les processus administratifs
- S'y retrouver dans les procédures et montages de dossiers
- Cerner les différents Fonds disponibles (FEDER, Interreg, FEAMP, FEOGA, FSE,...).

PROGRAMME

- Les principaux fonds européens.
- Le détail de la programmation 2021-2027.
- Etat des lieux des enveloppes budgétaires accordées.
- Exemples de documents obligatoires (remontées de dépenses, TimeSheet, ...) et procédures de montage de dossiers (Workshops...).
- Les instances (Secrétariat Technique Conjoint, Autorités de gestion, les chefs de file...).



Le 14 mai 2025
Le 12 décembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Michel PIARD

ASSOCIATIONS ET SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le rôle important tenu par les associations dans la vie de la cité est accompagné par une politique associative municipale reposant sur la volonté forte des élus d'établir un véritable partenariat avec elles.

Les subventions ne sont pas un dû et il est de la responsabilité de l'association d'engager toutes les démarches nécessaires à leur obtention.

OBJECTIFS

- Connaître les obligations des associations
- Maîtriser la méthode pour interpeller les associations dans la gestion de leur demande de subventions
- Maîtriser le vocabulaire et le contenu des documents
- Proposer un document de demande de subvention aux associations

PROGRAMME

- Les éléments constitutifs du dossier de demande de subvention à demander aux associations
- Établir des critères de choix, des priorités
- Les différentes ressources auxquelles ont droit les associations
- La constitution d'un dossier de subvention

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Le budget communal : savoir l'essentiel



Le 7 janvier 2026
Le 26 mars 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Michel PIARD

ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS

L'accompagnement du vieillissement des seniors est un enjeu majeur dans nos sociétés, nos espérances de vie étant de plus en plus longues.

Cet accompagnement se décline en plusieurs axes importants visant à améliorer la qualité de vie, maintenir l'autonomie, et garantir le bien-être physique, psychologique, et social des personnes âgées. Voici au cours de cette formation quelques pistes d'accompagnement.

OBJECTIFS

- Maintien à domicile
- Prévention de la perte d'autonomie
- Lutte contre l'isolement social
- Offres de soins adaptés
- Sécurisation des revenus et droits

PROGRAMME

- Adaptation du logement
- Promotion de l'activité physique
- Maintien des relations familiales
- Les services d'aide à domicile (SAAD)
- Les pensions de retraite

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Le budget communal : savoir l'essentiel



Le 10 septembre 2025
Le 27 mars 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Michel PIARD

LEGISLATION

AFFICHAGE PUBLICITAIRE : RÉGLEMENTATION ET TAXE LOCALE PUBLICITÉ EXTERIEURE

La réglementation de la publicité est un sujet vaste et complexe ; la formation est conçue pour expliquer cette réglementation, pour en apporter les connaissances fondamentales autour d'une base théorique, complétée par des discussions autour de cas concrets apportés par les participants.

OBJECTIFS

- Décrire les enjeux de l'affichage publicitaire et des enseignes au regard de la préservation de l'environnement
- Identifier le cadre juridique national de l'affichage publicitaire et gérer les dispositifs en infraction en mettant en œuvre les actions adaptées
- S'adapter aux réorganisations imposées par la décentralisation des pouvoirs de police administrative de l'affichage au 1er janvier 2024

PROGRAMME

- Déterminer les compétences respectives du préfet et du maire
- Comprendre les modalités et scénarios d'organisation envisageables pour l'exercice de la police décentralisée de l'affichage
- Maîtriser la nouvelle réglementation et les contrôles administratifs préalables
- La déclaration préalable de publicité
- Les autorisations préalables de publicité (lumineuse, sur bâche ou de dimensions exceptionnelles) et d'enseigne
- Les procédures de délivrance des autorisations
- Le monde de l'affichage publicitaire
- Les dispositifs publicitaires : publicité – pré enseigne – enseigne publicitaire
- Le règlement local de publicité : les besoins en matière de réglementation, l'enjeu du règlement local de publicité,
- Le constat d'infraction et la mise en demeure administrative
- L'astreinte administrative, la suppression ou la mise en conformité d'office, les sanctions pénales

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Du PLU au PLUI



Le 15 janvier 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans de nombreux domaines de notre vie, le changement climatique constaté par les scientifiques entraînera des impacts de plus en plus sérieux. Il représente un défi majeur. L'effet de serre, phénomène naturel qui contribue à l'équilibre climatique terrestre, piège une partie du rayonnement solaire dans l'atmosphère.

Accentué par le développement des activités humaines, l'effet de serre est anormalement élevé et provoque une hausse des températures et ainsi, le changement climatique. Cette formation permet de s'approprier les notions clés de l'adaptation au changement climatique et de reconnaître les enjeux prioritaires.

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux de l'adaptation au changement climatique de son territoire
- Maîtriser les leviers pour agir en faveur de l'adaptation au changement climatique
- Identifier les actions et projets pour consolider l'action sur son territoire

PROGRAMME

- Examen de l'action du GIEC et du Haut Conseil pour le Climat
- Contexte et enjeux de l'adaptation au changement climatique sur le territoire
- Compétences et gouvernance : les moyens pour agir en faveur de l'adaptation au changement climatique
- Actions et projets pour consolider l'action sur mon territoire : ils l'ont fait, retours d'expériences qui fonctionnent.



Le 20 mai 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

DECRYPTAGE DES IMPACTS DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE DU 22 AOUT 2021 SUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La loi « Climat et Résilience » a été promulguée le 22 Août 2021. Les domaines de compétence visés par la loi sont nombreux : bâtiment, construction, énergie, urbanisme, aménagement, biodiversité, espaces verts, développement économique, eau, déchets, environnement, santé-environnement, mobilité, voirie, éducation à l'environnement, restauration scolaire, agriculture, alimentation, commande publique.

Cette formation permettra de vous présenter les grandes orientations et les principales conséquences de cette loi pour les collectivités.

OBJECTIFS

- Cerner le cadre juridique lié à la Loi Climat et Résilience
- Quel est l'objectif de la Loi Climat et Résilience
- Identifier les mesures contraignantes applicables
- Comment exploiter les nouveaux dispositifs prévus par la loi Climat et Résilience ?
- Identifier les impacts de la loi Climat et Résilience sur sa stratégie environnementale

PROGRAMME

- S'approprier les nouveaux instruments juridiques et stratégies
- Mettre en perspective la Loi Climat et Résilience avec l'ensemble des dispositifs visant la protection de l'environnement et du climat
- S'approprier de nouveaux instruments de la gouvernance des collectivités au service du climat
- Elaborer une stratégie intégrée d'adaptation aux risques climatiques pour permettre la résilience
- S'appuyer sur les nouveaux dispositifs pour réduire les émissions de CO2 sur son territoire
- Renforcer ses actions pour lutter contre l'artificialisation des sols
- S'approprier le cadre juridique relatif à la protection de l'air, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité
- Repenser sa stratégie environnementale au regard de la Loi Climat et Résilience.



Le 3 juillet 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

DECRYPTAGE DU FONDS VERT DESTINE A ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Pour l'année 2024, 2,5 milliards d'euros ont été délégués aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

OBJECTIFS

- Le renforcement de la performance environnementale :
Rénovation énergétique des bâtiments publics ; Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets ; Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.
- L'adaptation au changement climatique : Prévention des inondations ; Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents ; Renforcement de la protection des bâtiments des collectivités d'outre-mer contre les vents cycloniques ; Prévention des risques d'incendies de forêt ; Adaptation au recul du trait de côte ; Renaturation des villes.
- L'amélioration du cadre de vie : Déploiement des zones à faibles émissions mobilité ; Recyclage des friches ; Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

PROGRAMME

Qu'est ce que le fonds vert ?

Présentation du guide sur le fonds vert à l'intention des décideurs locaux

Présentation de la circulaire d'application



Le 4 juillet 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

EAU ET ASSAINISSEMENT CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

Dans un contexte de transitions majeures (énergétique, écologique, climatique), la conduite de projets dans le domaine de l'eau nécessite un positionnement d'ensemblier à l'interface entre sciences, techniques, enjeux sociaux, économiques, politiques et juridiques.

La formation développe vos capacités d'analyse stratégique en abordant tous les aspects de la gestion de l'eau et de ses usages par une approche généraliste, pluridisciplinaire et ouverte sur le monde professionnel.

OBJECTIFS

- Appréhender le contexte législatif de la distribution d'eau et de l'assainissement
- Intégrer l'évolution de la réglementation

PROGRAMME

- Contexte général
- Cadre juridique : droit européen, législation et réglementation nationale
- Différents acteurs du domaine de l'eau et leurs responsabilités
- Réglementation eau potable et son évolution
- Réglementation assainissement et son évolution : eaux usées, assainissement non collectif, eaux pluviales...
- Contexte réglementaire de la gestion de service et de la relation avec les usagers



Le 13 mai 2025
Le 31 mars 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

LA RESPONSABILITE PENALE DES ELUS

Les nombreuses prérogatives confiées par les lois de décentralisation aux élus locaux les exposent à engager leur responsabilité pénale sur le fondement du droit commun et du droit spécial, pour des problématiques directement liées à leur mandat.

De même, la réforme du Code pénal en 1994, qui a introduit la notion de responsabilité pénale des personnes morales en droit français, n'est pas sans conséquences pour l'exécutif de la commune.

OBJECTIFS

- Maîtriser la législation et la jurisprudence en matière de responsabilité pénale des élus et des agents publics
- Prévenir et lutter contre les risques d'infractions
- Maîtriser les régimes de protection des élus locaux et des agents publics

PROGRAMME

Les différentes responsabilités:

- Administrative, civile, pénale et pécuniaire
- Définition de responsabilité pénale et ce que dit le code pénal

Les responsabilités pénales concernant la collectivité territoriale :

Les infractions et sanctions

- Les infractions non intentionnelles
- Les infractions intentionnelles : les abus d'autorités dirigés contre l'administration ou des particuliers, les manquements au devoir de probité
- Les sanctions affectant le mandat

La procédure pénale :

La gestion d'une procédure pénale

- Les déclenchements d'une procédure pénale
- Les étapes d'une procédure pénale
- Les juges pour une procédure pénale



Le 30 septembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE (2 JOURS)

Les pouvoirs de police permettent aux maires d'intervenir et d'agir pour assurer l'ordre public, la sécurité publique, la tranquillité ou la salubrité publique. Les récentes lois ou ordonnances, publiées en 2019 et 2020, donnent de nouveaux pouvoirs de police aux maires avec le pouvoir d'infliger directement des sanctions financières et administratives.

OBJECTIFS

- Connaître le cadre légal, l'étendue et les limites de l'exercice du pouvoir de police du maire et les moyens d'intervention dont il dispose en ce domaine.
- Appréhender l'étendue des pouvoirs de police attribués aux maires par la loi et mesurer les responsabilités découlant de l'utilisation des pouvoirs de police
- Clarifier les notions de « polices » administratives, judiciaires, générales et spéciales
- Connaître le contenu et les missions de pouvoir de police du Maire
- Identifier les rôles du Maire, du Préfet, du Président de l'EPCI et leur coordination
- Appréhender les effets de l'intercommunalité sur les pouvoirs de police du Maire : transferts de compétences, mutualisation, dualité d'autorité etc.
- Connaître les limites du pouvoir de police du Maire et sa responsabilité
- Appréhender les différents textes législatifs accessibles aux élus
- Connaître les sanctions directement applicables par le Maire

PROGRAMME

- Les différents types de police appliqués aux pouvoirs de police du Maire
- Les responsabilités du Maire, du Préfet, de l'EPCI en matière de pouvoirs de police
- L'objet et l'exercice du pouvoir de police : des exemples d'arrêtés
- Étendue des pouvoirs de police et les limites
- Place des pouvoirs de police d'un maire dans une intercommunalité
- Les mesures en pratique : écrits, exécution, contrôle, recours et responsabilité



Le 2 octobre 2025 &
le 7 novembre 2025



235 Route de Béthune à LENS

Le 12 mars 2026 &
le 19 mars 2026



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

LOI DIFFERENCIATION, DECENTRALISATION ET DECONCENTRATION (LOI 3DS)

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a été adoptée définitivement par l'Assemblée Nationale et le Sénat les 8 et 9 février 2022 et promulguée le 21 février 2022 (publiée au JO du 22 février 2022).

Cette loi concrétise l'engagement du Président de la République, pris à l'issue du Grand Débat national organisé de janvier à mars 2019, d'ouvrir "un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire".

Comportant 270 articles, elle est structurée autour de 4 priorités : la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification.

OBJECTIFS

La loi porte diverses mesures pour accélérer et améliorer la mise en œuvre des politiques de logement, de transition écologique, de santé ou encore de mobilité adaptées aux particularités de chaque territoire.

PROGRAMME

Au cours de cette formation, les élus maîtriseront l'architecture de cette loi, à savoir :

- Différenciation pour assouplir l'exercice des compétences sans porter atteinte au respect du principe d'égalité,
- Décentralisation pour accroître ou conforter le champ d'intervention des collectivités dans les domaines de la mobilité, du logement, de l'insertion, de la transition écologique ou de la santé,
- Déconcentration pour rapprocher l'Etat du terrain, dans une logique d'accompagnement auprès des élus
- Simplification pour réduire le poids des normes qui pèse sur le quotidien des citoyens et des élus
- Présentation détaillée des grands enjeux de cette loi et examen de ses différentes composantes

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Les infractions liées à l'urbanisme



Le 5 février 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

DÉCRYPTER ET ÉVALUER LES IMPACTS DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS POUR LES COLLECTIVITÉS

Cette formation permettra d'apporter des éléments de compréhension relatifs aux dispositions de la loi d'orientation des mobilités (LOM). Elle abordera également les obligations des Autorités organisatrices de la Mobilité

OBJECTIFS

- Savoir mettre en application les dispositions législatives et réglementaires de la loi d'orientation des mobilités
- Formuler une nouvelle approche de la mobilité pour son territoire
- Appréhender les nouveaux axes de gouvernance de la mobilité pour les collectivités territoriales
- Décrypter le nouveau cadre juridique visant à l'essor de nouvelles mobilités

PROGRAMME

Présentation détaillée des 4 axes majeurs de cette loi LOM, à savoir :

- Apporter des solutions de mobilité à tous et dans tous les territoires pour supprimer les "zones blanches"
- Accélérer le développement des nouvelles solutions de mobilités,
- Réussir la transition écologique des mobilités,
- Construire une programmation des infrastructures au service des transports au quotidien.



Le 22 mai 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

LOI RELATIVE A L'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES : QUELLES OPPORTUNITÉS ? QUELS OUTILS ?

La loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables a donné un nouvel élan au cadre juridique des installations d'ENR.

De plus, les objectifs nationaux de renforcement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique visés par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, et les objectifs européens à l'horizon 2030, créent de nombreuses opportunités d'investissements dans ces filières.

Pour s'assurer de l'aboutissement d'un projet, il est impératif de se préserver de tout risque administratif et juridique en maîtrisant le cadre réglementaire.

OBJECTIFS

- Décrypter les dispositions de la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables,
- Analyser l'impact de ces dispositions sur les collectivités

PROGRAMME

- Introduction : le contexte, les enjeux et les objectifs de la loi
- Les zones d'accélération des énergies renouvelables
- Simplification des procédures relatives aux projets d'énergies renouvelables
- Evolutions juridiques relatives aux installations d'éolien en mer
- Libération du foncier pour les projets photovoltaïques
- Améliorer l'acceptabilité locale

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée :
Adaptation au changement climatique / planifier la transition écologique



Le 24 juin 2025
Le 2 avril 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

PLANIFIER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS MON TERRITOIRE ET AGIR : LES CONTRATS DE RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Elu, décideur, nous vous aidons à initier un projet politique de transition écologique pour votre territoire et vous accompagnons vers le passage à l'action.

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux de la transition écologique sur son territoire
- Identifier les actions et projets pour consolider l'action sur son territoire
- Élaborer un programme territorial en faveur de la transition écologique

PROGRAMME

- Contexte et enjeux de la transition écologique (TE) pour mon territoire
- Vers une démarche territoriale intégrée en faveur de la TE
- Actions et projets pour initier la TE sur mon territoire
- Elaborer un programme territorial en faveur de la TE
- Ma feuille de route pour agir en faveur de la TE avec des idées d'actions concrètes
- Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- Accompagner, sur la durée du mandat municipal (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.
- Les contrats de réussite de la Transition Ecologique : définition, contenu et plan d'actions



Le 26 septembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

LA LÉGISLATION FUNÉRAIRE ET LA GESTION DES CIMETIÈRES

Le code général des collectivités territoriales impose aux communes de posséder un cimetière. Le maire exerce ses pouvoirs de police pour la gestion des cimetières implantés sur son territoire et des services associés.

Cette formation vise à présenter aux élus les moyens qui leur permettront de saisir les enjeux des questions funéraires et des cimetières dans les communes.

OBJECTIFS

- Présenter le cadre réglementaire relatif à l'organisation et à la gestion des cimetières communaux,
- Connaître les possibilités d'inhumations de corps et de cendres en fonction du statut juridique de la sépulture et donc de l'acte de concession.
- Appréhender les demandes d'autorisation liées aux opérations funéraires soumises à la police du Maire dans le cimetière communal
- Elaborer et rédiger un règlement adapté au cimetière de la commune
- Connaître les prérogatives de la commune en matière de cimetières
- Comprendre les responsabilités légales du Maire

PROGRAMME

- Rôle et responsabilités des collectivités en matière de gestion de cimetières,
- L'aménagement d'un cimetière,
- Inventaire des éléments nécessaires à la gestion d'un ancien ou d'un nouveau cimetière,
- Gestion des cimetières et des équipements,
- La gestion des cendres,
- Repérages sur le terrain et remise à jour du plan,
- Attributions et reprises des différentes concessions,
- Création ou agrandissement du cimetière



Le 22 janvier 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

ZONES A FAIBLES EMISSIONS (ZFE-M) : QUE DIT LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE ?

Une ZFE-m est une Zone à Faibles Émissions mobilité aussi appelé ZFE (Zone à Faibles émissions), cela fait partie d'un projet mis en application par le gouvernement pour limiter la pollution de l'air et protéger les habitants de ces zones à l'exposition d'un air qui est déjà pollué, et dans un cas général pour la diminution de la pollution atmosphérique.

Les ZFE sont indépendantes et ce sont les communes qui déterminent les conditions d'accès à ce type de zone, les catégories de véhicules autorisés (voitures, poids lourds, ...), ainsi que le niveau crit'Air pour pouvoir accéder à cette zone. Aujourd'hui, en France les ZFE sont présentes dans 11 métropoles. La France n'étant pas le seul pays européen à avoir instauré une politique de réduction d'émissions, d'autres ZFE sont présentes en Europe dans 13 pays.

Certaines grandes villes françaises appliquent déjà les restrictions de circulation dans certaines zones, comme c'est le cas pour Paris depuis 2015. De nombreuses autres villes prévoient de mettre en place des ZFE d'ici 2025.

OBJECTIFS

- Comprendre le cadre légal de la ZFE-m

PROGRAMME

- Qu'est-ce qu'une ZFE ?
- Pourquoi mettre en place des ZFE ?
- Quelles sont les interdictions en cours dans les ZFE ?
- Exemples de ZFE mis en place

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Loi Climat et Résilience



Le 29 Janvier 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

MA PRIME ADAPT : PRESENTATION DU DISPOSITIF (1/2 JOURNÉE)

Le dispositif Ma Prime Adapt' figure parmi les Politiques Prioritaires du Gouvernement (PPG) arrêtées en août 2022. Il fait également partie des annonces fortes du Conseil National de la Refondation Logement et de la Conférence Nationale du Handicap 2023.

Au 1er janvier 2024, Ma Prime Adapt' devient la nouvelle aide unique pour les travaux d'adaptation des logements, avec une ambition : prévenir les premières chutes et situations de fragilités dans le logement, pour tous les publics en perte d'autonomie afin de leur permettre de vivre le plus longtemps possible.

Une mobilisation nécessaire des collectivités : les collectivités ont un rôle majeur dans l'intégration de l'enjeu de transition démographique au sein de leur politique habitat et de leurs projets. En effet, il leur appartient de définir une stratégie d'intervention efficace, qui permet de rassembler les partenaires de la sphère logement et de la sphère sociale autour du projet d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

OBJECTIFS

- Se renseigner sur le nouveau dispositif Ma Prime Adapt' d'adaptation de l'habitat des personnes âgées
- Comprendre le rôle majeur des collectivités dans l'intégration de l'enjeu de transition démographique au sein de leur politique habitat et de leurs projets
- Visualiser les types de travaux recevables et comprendre comment se déroule le dépôt et le suivi des dossiers

PROGRAMME

- Contexte et présentation de Ma Prime Adapt'
- Modalités de fonctionnement de Ma Prime Adapt'

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Ma prime Rénov



Le 7 octobre 2025
au matin



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 13h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

MA PRIME RÉNOV : PRESENTATION DU DISPOSITIF (1/2 JOURNÉE)

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ? Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, de l'aide Ma Prime Rénov' Parcours accompagné pour une rénovation d'ampleur de votre logement ou l'aide Ma Prime Rénov'.

OBJECTIFS

- Se renseigner sur le nouveau dispositif Ma Prime Rénov' d'adaptation de l'habitat des personnes âgées
- Comprendre le rôle majeur des collectivités dans l'intégration de l'enjeu de transition démographique au sein de leur politique habitat et de leurs projets
- Visualiser les types de travaux recevables et Comprendre comment se déroule le dépôt et le suivi des dossiers

PROGRAMME

- Contexte et présentation de Ma Prime Rénov
- Modalités de fonctionnement de Ma Prime Rénov

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Loi Climat et Résilience



Le 7 octobre 2025
Après-midi



235 Route de Béthune à LENS



de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

NOUVEAU

LEGISLATION

PRÉSENTATION DE LA LOI INDUSTRIE VERTE ET DE SES INCIDENCES POUR LES COLLECTIVITÉS (1/2 JOURNÉE)

La loi Industrie verte a été adoptée le 23 octobre 2023 et vise à soutenir une action de réindustrialisation de la France. L'accès au foncier sera l'enjeu majeur, dans un contexte de raréfaction des emprises disponibles.

La loi permet une planification au niveau régional et ambitionne de réduire un certain nombre de délais de procédure. Il s'agit également, tout en articulant cette politique avec celle du ZAN, ce qui ne sera pas sans poser de nombreuses questions, de favoriser la réhabilitation de friches et de favoriser la constitution de sites clés en main restaurés, en anticipant les mesures de compensations de la biodiversité, préalables à l'implantation d'un site.

Un volet important « commande publique » est aussi porté par ce texte, imposant notamment le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) aux acheteurs publics.

OBJECTIFS

- Faciliter l'implantation et le développement de sites industriels en France tout en préservant la protection de l'environnement
- Favoriser les entreprises vertueuses, c'est-à-dire celles qui adaptent leur processus de production pour limiter leur empreinte carbone.

PROGRAMME

- Quelles nouveautés réglementaires impose la Loi Industrie Verte ?
- Autorisations environnementales et participation du public : quelles nouvelles dispositions ?
- Comment bien mettre en œuvre les dispositions visant à faciliter et accélérer l'implantation de sites industriels ?
- Améliorer la gestion des cessations d'activités et inciter à la libération du foncier industriel : comment faire en pratique ?
- L'influence des nouvelles dispositions sur les déchets des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)



Le 1 juillet 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

LA RÉFORME TERRITORIALE (ACTE III) : UNE DÉCENTRALISATION SOUS CONTRÔLE ?

La décentralisation de 1982 (Acte 1) a bouleversé le paysage territorial. Au-delà des rapports avec le Préfet pour le contrôle de légalité, ce sont surtout les relations entre collectivités qui ont connu la plus forte évolution, depuis une vingtaine d'années (Acte 2), à travers le « millefeuille » administratif. Or, avec les lois MAPAM et NOTRe, voici arrivé l'Acte 3.

OBJECTIFS

- Connaître les lois successives qui ont construit la décentralisation (MAPAM, NOTRe...)
- Dégager leurs principaux effets sur chacun des échelons de l'organisation territoriale
- Débattre des conséquences sur l'échelon communal
- Observer le mouvement parallèle de réforme de l'État

PROGRAMME

- Présentation des quatre textes législatifs.
- Analyse transversale des principes évolutions marquant l'organisation territoriale :
 - Le renforcement régional.
 - La métropolisation des grandes agglomérations.
 - La consolidation de l'intercommunalité au sein des groupements territoriaux.
 - L'incitation aux communes nouvelles.
 - La suppression de la clause de compétence générale et la nouvelle architecture des compétences.
 - Les coopérations et mutualisations nouvelles.
- Le devenir de l'échelon communal.
- Les mesures d'amélioration de la transparence et de la gestion des Collectivités Territoriales.



Le 15 mai 2025
Le 6 janvier 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Michel PIARD

LEGISLATION

LA POLICE DES FUNERAILLES ET LA GESTION DES CIMETIERES

La compétence en matière funéraire est exercée par les communes, les maires disposant de pouvoirs de police importants en la matière. Si le droit funéraire a été profondément modifié par la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire et la loi 3 DS, il n'en reste pas moins complexe.

Quelles sont les différentes opérations funéraires ? Comment gérer un cimetière, des concessions et des équipements funéraires ? Quels sont les risques juridiques à éviter ?

OBJECTIFS

- Maîtriser les pouvoirs de police du maire en matière funéraire
- Savoir mettre en œuvre les règles relatives aux concessions funéraires et aux reprises de sépulture
- Présenter le cadre réglementaire relatif à l'organisation et à la gestion des cimetières communaux,
- Connaître les possibilités d'inhumations de corps et de cendres en fonction du statut juridique de la sépulture et donc de l'acte de concession.
- Appréhender les demandes d'autorisation liées aux opérations funéraires soumises à la police du Maire dans le cimetière communal
- Elaborer et rédiger un règlement adapté au cimetière de la commune
- Connaître les prérogatives de la commune en matière de cimetières

PROGRAMME

- Rôle et responsabilités des collectivités en matière de gestion de cimetières,
- L'aménagement d'un cimetière,
- Inventaire des éléments nécessaires à la gestion d'un ancien ou d'un nouveau cimetière,
- Gestion des cimetières et des équipements, gestion des cendres,
- Repérages sur le terrain et remise à jour du plan,
- Attributions et reprises des différentes concessions,
- Création ou agrandissement du cimetière



Le 22 Janvier 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

DECRYPTER ET EVALUER LES IMPACTS DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES POUR LES COLLECTIVITES

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a pour objectif d'améliorer concrètement la mobilité au quotidien de tous les Français et sur tous les territoires. La loi se décline autour de 4 axes majeurs :

- Apporter des solutions de mobilité à tous et dans tous les territoires pour supprimer les "zones blanches",
- Accélérer le développement des nouvelles solutions de mobilités,
- Réussir la transition écologique des mobilités,
- Construire une programmation des infrastructures au service des transports au quotidien.

Cette formation permettra d'apporter des éléments de compréhension relatifs aux dispositions de la loi d'orientation des mobilités (LOM).

OBJECTIFS

- Savoir mettre en application les dispositions législatives et réglementaires de la loi d'orientation des mobilités
- Formuler une nouvelle approche de la mobilité pour son territoire
- Appréhender les nouveaux axes de gouvernance de la mobilité pour les collectivités territoriales
- Décrypter le nouveau cadre juridique visant à l'essor de nouvelles mobilités

PROGRAMME

Présentation détaillée des 4 axes majeurs de cette loi LOM, à savoir :

- Apporter des solutions de mobilité à tous et dans tous les territoires pour supprimer les "zones blanches"
- Accélérer le développement des nouvelles solutions de mobilités,
- Réussir la transition écologique des mobilités,
- Construire une programmation des infrastructures au service des transports au quotidien.



Le 22 mai 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

LA LOI HABITAT DEGRADE DU 9 AVRIL 2024 ET ACTUALITE SUR LE LOGEMENT

La France fait face à un défi majeur : lutter contre le fléau du logement indigne. Dans ce contexte, la loi du 9 avril 2024 visant à accélérer et simplifier la rénovation de l'habitat dégradé ainsi que des grandes opérations d'aménagement, représente une avancée significative.

Cette loi, élaborée dans le but de prévenir la dégradation de l'habitat, d'accélérer la réhabilitation des logements dégradés et de combattre les marchands de sommeil, revêt une importance capitale dans le paysage législatif français.

Le constat est alarmant : près d'1,5 million de logements sont aujourd'hui considérés comme dégradés en France. Face à cette réalité préoccupante, la Loi du 9 avril 2024 s'impose comme une réponse concrète et ambitieuse. Enrichie au cours de son examen par les parlementaires, passant de 17 articles à l'origine à 59 articles, cette loi incarne un engagement fort des autorités pour restaurer la dignité du logement.

OBJECTIFS

- Prévenir la dégradation des immeubles,
- Accélérer la réhabilitation de l'habitat dégradé
- Lutter contre les marchands de sommeil

PROGRAMME

- Présentation détaillée de la Loi Habitat dégradé
- Rôle des communes face au constat d'un habitat dégradé
- Rôle et missions des différents acteurs devant ce constat
- Synthèse de la situation actuelle du logement en France



Le 27 Juin 2025
Le 26 Mars 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

LEGISLATION

L'APPROCHE DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ANTI-ENDOMMAGEMENT DES RÉSEAUX (DT ET DICT)

Chaque année, plus de 100 000 endommagements de réseaux se produisent lors de travaux à leur proximité avec un impact significatif pour les riverains en particulier.

L'objectif de cette formation pour les élus ayant en charge l'exécution et le suivi des travaux, est de présenter les grandes lignes des dernières évolutions réglementaires et normatives concernant les travaux à proximité de réseaux.

Tous les acteurs concernés – les maîtres d'ouvrage de travaux ainsi que leurs appuis en maîtrise d'œuvre et les équipes de travaux - doivent s'y préparer. De nombreux agents des collectivités sont donc concernés.

OBJECTIFS

Apporter ou réactualiser les connaissances théoriques en vue de satisfaire à l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transports ou de distribution, à l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et à l'arrêté du 26 octobre 2018 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux. Décrypter les nouveaux textes réglementaires, identifier les responsabilités des collectivités territoriales.

Comprendre les obligations induites par la nouvelle réglementation pour les collectivités territoriales. Préparer les agents au QCM leur permettant d'obtenir l'attestation de compétences prévue par la réglementation. Identifier les procédures et obligations relatives à chaque fonction : exploitant, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, exécutant de travaux. Connaître la réglementation relative à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Maîtriser l'arrêté du 26 octobre 2018 et les modifications qu'il implique

PROGRAMME

- Présentation détaillée de la réforme anti-endommagement des réseaux, l'AIPR
- Gestion des DT et des DICT (le guichet unique, les documents CERFA)
- Examen du rôle et des responsabilités des différents intervenants
- Les investigations complémentaires
- Examen des fascicules pour la préparation et l'exécution du chantier



Le 16 octobre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

ACTUALITÉS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES EN URBANISME

Le droit de l'urbanisme évolue régulièrement et fait l'objet de nombreuses réformes affectant substantiellement l'acte de construire et les opérations d'aménagement.

La promulgation de la loi Elan en novembre 2018, de la loi Climat et Résilience en août 2021, de la loi 3 DS en février 2022 et de loi ZAN en juillet 2023 ainsi que leurs nombreux décrets d'application ont fortement modifié le code de l'urbanisme. Il semble donc important pour tout élu d'actualiser ses connaissances pour éviter tout problème dans la conception et le montage d'une opération.

OBJECTIFS

- Analyser les récentes évolutions législatives et réglementaires du droit de l'urbanisme et envisager leurs impacts sur la planification communale et intercommunale.
- Évaluer leurs impacts sur vos pratiques
Intégrer les nouvelles dispositions pour vos procédures et opérations en cours
- Maîtriser les nouveaux outils de l'urbanisme opérationnel afin de mettre en œuvre efficacement vos projets d'aménagement
- Appréhender les évolutions du permis de construire et de son contentieux afin de sécuriser ses pratiques
- Connaître les nouvelles dispositions introduites par les lois Elan, Climat et Résilience, 3 DS (Déconcentration, décentralisation et différenciation) et ZAN (zéro artificialisation nette)

PROGRAMME

- Présentation et analyse de l'actualité législative et juridique : quelles nouveautés ?
- Panorama des réformes passées, en cours et à venir
- L'actualité des autorisations et des documents d'urbanisme

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée :
L'instruction des autorisations d'urbanisme / les documents d'urbanisme



Le 27 novembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

CONCERTATION ET ENQUÊTES PUBLIQUES

La plupart des projets ou décisions administratives doivent aujourd'hui être précédés d'une concertation avec le public et/ou d'une enquête publique dématérialisée ou non depuis l'adoption de l'ordonnance du 3 août 2016. Ces procédures, devenues obligatoires dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement et d'équipement, ont connu des évolutions auxquelles il faut s'adapter.

OBJECTIFS

- Identifier le champ d'application des enquêtes publiques
- Analyser les procédures
- Gérer les différents interlocuteurs et leur rôle respectif
- Définir le champ d'application de la concertation étendu aux procédures d'élaboration et de révision des SCoT et PLU/PLUI
- Mettre en œuvre et conduire la concertation
- Programmer la concertation avant l'enquête publique
- Déterminer le cadre juridique et le champ d'application des enquêtes publiques
- Analyser le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur
- Mesurer les conséquences d'un avis défavorable du commissaire enquêteur

PROGRAMME

- Savoir comment mener une bonne concertation lors de l'élaboration des documents d'urbanisme
- Réaliser la concertation en amont du projet
- Définir quand et comment recourir aux différentes catégories d'enquêtes publiques
- Connaître la procédure d'enquête publique et le rôle du commissaire enquêteur
- Gérer les suites de l'enquête
- Des exemples concrets de bonne concertation avec la population sont présentés par le formateur

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Du PLU au PLUI



Le 30 juin 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

DÉCODER LES ENJEUX DU ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

Cette formation vous permettra de comprendre les enjeux liés à l'objectif ZAN à l'horizon 2050 et d'identifier les moyens d'y parvenir.

Vous appréhendez la mise en place d'une stratégie foncière avec les documents d'urbanisme pour anticiper et maîtriser la trajectoire d'artificialisation du territoire.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre général des documents d'urbanisme,
- Comprendre les enjeux de la sobriété foncière,
- Appréhender les notions et leviers d'application du ZAN,
- Maîtriser la logique de construction d'une stratégie foncière dans le cadre d'un document d'urbanisme.

PROGRAMME

Le ZAN, de quoi parle-t-on ? Explication du concept, bref décryptage de l'actualité juridique pour répondre aux questions.

Intégrer les enjeux fonciers dans les documents d'urbanisme à toutes les échelles :

- Rappel des principes généraux du Code de l'urbanisme.
 - L'échelle régionale et la dimension stratégique à travers les SRADDET
 - L'échelle supra-communautaire et l'approche intégratrice des SCOT.
 - L'échelle intercommunale et communale, de la stratégie locale à l'application réglementaire et opérationnelle à travers les PLU.
 - Quid des territoires au RNU
- Maîtriser les enjeux de la sobriété foncière :
- Les enjeux de la lutte contre l'artificialisation des sols
 - Pourquoi protéger les sols ?
 - Quelles conséquences de l'artificialisation ?
 - Quel constat et quelle tendance sur les dernières décennies

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Décryptage de la loi Climat et Résilience



Le 25 septembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

L'APPROCHE DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ANTI- ENDOMMAGEMENT DES RÉSEAUX (DT ET DICT)

Chaque année plus de 100 000 endommagements de réseaux se produisent lors de travaux à leur proximité avec un impact significatif pour les riverains en particulier. L'objectif de cette formation pour les élus ayant en charge l'exécution et le suivi des travaux, est de présenter les grandes lignes des dernières évolutions réglementaires et normatives concernant les travaux à proximité de réseaux.

OBJECTIFS

- Apporter ou réactualiser les connaissances théoriques en vue de satisfaire à l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transports ou de distribution, à l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et à l'arrêté du 26 octobre 2018 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux
- Décrypter les nouveaux textes réglementaires Identifier les responsabilités des collectivités territoriales
- Comprendre les obligations induites par la nouvelle réglementation pour les collectivités territoriales
- Préparer les agents au QCM leur permettant d'obtenir l'attestation de compétences prévue par la réglementation
- Identifier les procédures et obligations relatives à chaque fonction : exploitant, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, exécutant de travaux
- Connaître la réglementation relative à l'Autorisation d'Intervention à proximité des Réseaux (AIPR)
- Maîtriser l'arrêté du 26 octobre 2018 et les modifications qu'il implique

PROGRAMME

- Présentation détaillée de la réforme anti-endommagement, l'AIPR
- Gestion des DT et des DICT (le guichet unique, les documents CERFA)
- Examen du rôle et des responsabilités des différents intervenants
- Les investigations complémentaires



Le 16 octobre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est devenu un outil incontournable dans la définition de l'avenir d'un territoire.

*Il traduit le projet de territoire et répond à un objectif de développement durable et équilibré du territoire.
L'élaboration d'un PLUI oblige les élus à travailler ensemble pour construire un projet et le transcrire dans un document d'urbanisme.*

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux du passage d'un PLU à un PLUI
- Maîtriser l'architecture du PLUI afin d'en faire un outil d'aménagement durable de son territoire
- Comprendre la structure du PLU de son intercommunalité, ou auquel est rattachée sa collectivité
- Repérer les éléments de ce document susceptibles d'engager le territoire vers un développement plus soutenable
- Élaborer des propositions dans le cadre de la mise en œuvre ou de la révision de ce PLUI

PROGRAMME

- Comprendre le PLUI et ses évolutions par rapport au PLU
- Situer le PLU et le PLUI par rapport aux autres documents d'urbanisme
- Maîtriser les enjeux du PLUI à l'échelle de son territoire
- Du PLU au PLUI : cadre réglementaire applicable et nouvelles modalités

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Le SCOT / Actualités du droit de l'urbanisme



Le 13 novembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

CONNAITRE LES GRANDS PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (INONDATIONS, RISQUES MINIERS, CAVITÉS SOUTERRAINES, RISQUES TECHNOLOGIQUES)

Face au changement climatique, les territoires sont de plus en plus confrontés à des phénomènes récurrents de risques naturels ayant un impact significatif sur la vie de nos concitoyens.

Cette formation permettra de vous présenter les principaux outils réglementaires auxquels les collectivités doivent faire face.

OBJECTIFS

- Connaître la politique relative à la prévention des risques naturels et la réglementation qui la régit.
- Identifier les enjeux

PROGRAMME

- Connaissance des phénomènes et évaluation des enjeux
- La prévision, la surveillance, l'alerte
- L'information et l'éducation préventive
- La prise en compte des risques dans l'aménagement
- La réduction de la vulnérabilité et de l'intensité de l'aléa
- La préparation à la gestion de la crise
- Retour d'expériences
- Rôle et compétence des acteurs - La concertation
- Les dispositifs d'accompagnement de la politique de prévention (PAPI/PSR)

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Les documents d'urbanisme



Le 18 novembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

LA FISCALITÉ DE L'URBANISME

Cette formation est destinée à informer les élus sur la fiscalité de l'urbanisme qui intègre l'ensemble des taxes et participations prélevées à l'occasion de la délivrance d'une autorisation de construire ou d'aménager.

De nombreux exemples concrets viennent alimenter cette formation.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les élus à la fiscalité de l'aménagement
- Connaître les différentes catégories de taxes et contributions exigées ou exigibles à l'occasion de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme
- Appréhender les nouveautés en matière de fiscalité de l'urbanisme
- Déterminer et identifier les taxes et les participations pouvant être imposées aux constructeurs et aménageurs
- Définir les participations exigibles pour la réalisation d'équipements publics
- Maîtriser les principes généraux applicables au financement des équipements publics

PROGRAMME

- Définition et champ d'application de la taxe d'aménagement et ses exonérations
- Les différentes participations exigibles lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme
- Maîtrise des principes généraux applicables au financement des équipements publics
- Examen de cas concrets au travers d'exemples d'opérations

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : L'instruction des autorisations d'urbanisme



Le 16 décembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

LA LOI ELAN ET SON VOLET LOGEMENT

Cette formation a pour objectif d'apporter et d'expliquer aux élus le volet Logement de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite Loi ELAN)

Les élus prendront connaissance des nouveaux enjeux auxquels répond l'évolution de la réglementation qu'elle met en œuvre et les mesures facilitant la construction de logements.

OBJECTIFS

- Connaître les principes directeurs de son volet habitat au regard notamment de la stratégie logement
- Connaître les nouveaux enjeux auxquels répond l'évolution de la réglementation qu'elle met en œuvre
- Connaître les principales mesures et dispositions prévues dans le texte en matière de régulation du parc privé, des copropriétés, des rapports locatifs ; du monde HLM, de son organisation et de son fonctionnement ; des mesures facilitant la construction de logements ; du foncier destiné au logement
- Comprendre et analyser les conséquences de la loi Elan sur la gestion du parcours résidentiel par les collectivités locales : Généralisation de la cotation, évolution du dispositif SRU, dispositions de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil et introduction du bail mobilité

PROGRAMME

- Décryptage complet du volet logement de la loi ELAN
- Analyse de la nouvelle réglementation pour la résorption de l'habitat indigne

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : La loi Elan et son volet urbanisme



Le 26 novembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

LA LOI ELAN ET SON VOLET URBANISME

La loi Elan vise à construire plus, mieux et moins cher.

À l'issue de la formation, les participants connaîtront les principales mesures et dispositions prévues dans la loi en matière de simplification, de sécurisation des procédures d'urbanisme (SCoT, PLU, PC), de déploiement des réseaux numériques, de revitalisation des centres-villes par la création de nouveaux outils d'aménagement.

OBJECTIFS

- Connaître les apports de la loi Elan en matière d'urbanisme et d'aménagement
- Comprendre les simplifications apportées
- Découvrir les nouveaux outils d'aménagement et de mobilisation du foncier public
- Maîtriser les évolutions de la réglementation d'urbanisme
- Connaître les mesures en faveur de la revitalisation des centres-villes (ORT, aménagement commercial)
- Intégrer les récentes évolutions du contentieux de l'urbanisme (la loi - Elan et son décret d'application du 10 avril 2019, le décret du 17 juillet 2018)
- Maîtriser l'ensemble des décrets d'application du volet urbanisme de la loi Elan

PROGRAMME

- Décryptage juridique du volet urbanisme de la loi Elan
- Analyse détaillée des nouveaux outils du droit de l'aménagement urbain (PPA, ORT, GOU...)
- Simplification et renforcement de l'efficacité du droit de l'urbanisme
- Libération du foncier
- Revitalisation des centres-villes

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : La loi Elan et son volet logement



Le 9 janvier 2026
Le 12 février 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

LE SCOT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est l'un des documents de planification urbaine. Simple dans sa procédure mais exigeant dans son contenu, le SCOT remplace le schéma directeur (SD) et a pour principal objectif de rendre les politiques d'urbanisme plus claires, de doter les agglomérations d'un instrument pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux.

OBJECTIFS

- Appréhender l'impact du schéma de cohérence territoriale (SCOT), document d'organisation de l'espace au niveau intercommunal, sur les documents de planification communaux que sont les cartes communales et plans locaux d'urbanisme (PLU).
- Comprendre les évolutions du SCOT en rapport avec l'ordonnance du 17 juin 2020

PROGRAMME

- Le cadre législatif et le rapport entre les documents.
- L'organisation du territoire et les acteurs associés.
- Les procédures d'évolution des SCOT.
- La composition du SCOT : documents de projet (projet d'aménagement stratégique et document d'orientations et d'objectifs) et document opposable aux PLU et cartes communales
- Les impacts du SCOT sur les documents communaux, son évaluation
- Présentation de l'état d'avancement du SCOT de LENS-LIEVIN- HENIN-CARVIN

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Les documents d'urbanisme et actualités du droit de l'urbanisme



Le 6 novembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

LES BASES DU DROIT DE L'URBANISME

Une formation sur les bases du droit de l'urbanisme constitue un excellent moyen pour les élus souhaitant appréhender rapidement les règles d'aménagement du territoire et de la construction et à toute personne impliquée dans un projet urbain et désirant acquérir et maîtriser les bases juridiques des règles d'urbanisme et les enjeux liés à l'urbanisme.

OBJECTIFS

- Identifier et appréhender les règles fondamentales du droit de l'urbanisme
- Clarifier le sens et la portée de notions juridiques de l'urbanisme
- Identifier le rôle des acteurs locaux de l'urbanisme
- Disposer d'une approche transversale des règles d'urbanisme
- Connaître les conditions d'instruction des autorisations d'urbanisme
- Examiner l'environnement juridique de l'acquisition d'un terrain à bâtir
- Examiner les documents et autorisations d'urbanisme
- Intégrer, maîtriser les dernières réformes législatives (loi ALUR, loi Elan, loi Climat et Résilience, loi ZAN)
- Analyser les enjeux de l'aménagement urbain et les outils de la maîtrise foncière

PROGRAMME

- Les différents acteurs de l'urbanisme et leur rôle
- La réglementation et la planification de l'usage du sol
- Le contrôle de l'usage du sol : les autorisations d'urbanisme
- Les incidences fiscales et financières de l'aménagement foncier
- Les bases des infractions en matière d'urbanisme

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Actualités du droit de l'urbanisme



Le 15 mai 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

LES DOCUMENTS D'URBANISME (SCOT,PLU,PLUI,PLH,PDU,PPR)

Cette formation, à destination des élus, vise à mettre l'accent sur les objectifs et procédures d'élaboration, de modification ou de révision des documents d'urbanisme élaborés à l'échelle locale ou intercommunale (PLU, PLUI, SCoT, PDU, PLH, PPR).

Les principaux documents de planification sont analysés aux différentes échelles : acteurs, objectifs, conception et contenus.

OBJECTIFS

- Gérer les documents d'urbanisme
- Décrire le contenu, l'intérêt et la portée des documents
- Intégrer les apports des lois récentes dans l'élaboration de ces documents
- Maîtriser les différentes étapes d'élaboration des documents de planification
- Connaître les liens entre ces documents
- Connaître et comprendre la nouvelle hiérarchie des normes d'urbanisme issue de l'ordonnance de mise en œuvre de la loi Elan
- Comprendre les effets pratiques de ces relations sur le contenu des documents d'urbanisme
- Maîtriser les incidences de ces relations dans l'élaboration et la gestion des différents documents
- Comprendre les enjeux de la planification urbaine
- Traduire règlementairement un projet de territoire

PROGRAMME

Présentation des outils de planification et d'urbanisme opérationnel : leurs enjeux (SCoT, PLU, PLUI, carte communale, PDU, PLH, ZAC, ZAD, droit de préemption urbain, emplacements réservés, expropriations), champ d'application, modalités de mise en œuvre, intérêts et limites des outils/instruments

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Les bases du droit de l'urbanisme



Le 20 novembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

LES MISES EN SÉCURITÉ D'IMMEUBLES - LES IMMEUBLES EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE - LES BIENS VACANTS SANS MAÎTRE

Cette formation a pour objectif d'informer les élus sur les différentes procédures applicables pour lutter contre les édifices menaçant ruine, pour maîtriser et mettre en œuvre les démarches d'appropriation des immeubles en état d'abandon manifeste et les biens vacants sans maître ou présumés sans maître.

OBJECTIFS

- Maîtriser les procédures de mise en sécurité des bâtiments
- Identifier les différentes étapes de la procédure de traitement des biens vacants sans maître et la mettre en œuvre
- Connaître les différentes étapes de mise en œuvre de la procédure d'immeubles en état d'abandon manifeste
- Appréhender les différentes réglementations administratives pour traiter ces situations
- Distinguer les biens sans maître et les biens présumés sans maître
- Gérer et anticiper les cas de restitution
- Maîtriser les dispositifs d'acquisition de biens immobiliers

PROGRAMME

- Analyse détaillée des différentes procédures (mise en sécurité, procédure d'urgence, abandon manifeste, biens vacants sans maître)
- Présentation des modèles types de courriers afférents à ces procédures

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Les pouvoirs de police du maire / la responsabilité pénale des élus



Le 17 septembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

LES INFRACTIONS LIÉES À L'URBANISME

La réglementation dans le domaine de l'urbanisme n'a cessé d'évoluer ces dernières années bouleversant les pratiques et obligeant les différents acteurs à s'adapter aux changements. Il est donc indispensable et nécessaire de maîtriser les infractions et les pouvoirs des élus dans ce domaine afin de limiter les risques contentieux.

OBJECTIFS

- Sécuriser vos pratiques pour prévenir les risques de contentieux
- Connaître les pouvoirs de police dans le domaine de l'urbanisme
- Gérer un contentieux relatif aux documents et autorisations d'urbanisme
- Appréhender les différents types de contentieux de l'urbanisme (administratif, civil ou pénal) et leurs interactions
- Identifier les rôles et responsabilités de chaque acteur et actrice
- Prévenir les contentieux des autorisations du droit des sols
- Constater les infractions et les traiter

PROGRAMME

- Présentation détaillée d'un guide pénal de l'urbanisme et rôle de l' élu dans les infractions liées à l'urbanisme et notamment au travers de son pouvoir de police
- Droit de visite, procès-verbal d'infraction, astreinte administrative, arrêté interruptif des travaux...
- Sanctions
- Nombreux exemples et modèles de courriers présentés

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : L'instruction des autorisations d'urbanisme / responsabilité pénale des élus



Le 26 juin 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (2 JOURS)

Cette formation a pour objectif de vous informer sur les nouvelles procédures d'instruction des différentes autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire et permis d'aménager). Au cours de la formation, d'une durée de 2 jours, vous étudierez les dernières actualités réglementaires liées à l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme.

OBJECTIFS

- Identifier les différentes autorisations d'urbanisme et leurs champs d'application
- S'approprier les étapes de l'instruction
- Acquérir une méthode efficace d'instruction, articulant règles de forme et règles de fond
- Maîtriser les règles relatives aux procédures des autorisations d'urbanisme Sécuriser vos pratiques d'obtention des autorisations
- Prévenir et gérer tout risque de contentieux
- Appréhender la procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme et les modifications issues des dernières

PROGRAMME

- Le champ d'application des autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager)
- La procédure détaillée d'instruction de ces autorisations
- La rédaction de l'arrêté d'octroi de la décision
- L'après décision : la conformité, la prorogation, les modifications, le transfert
- Les Établissements Recevant du Public (ERP), l'accessibilité
- Les autorisations de travaux (AT)
- Les pouvoirs de police spécifique du Maire en matière d'urbanisme
- Examen de nombreux cas concrets (exemples de dossiers traités, guides d'urbanisme)

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Initiation à la commande publique



Le 14 octobre 2025
Le 17 octobre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : UNE DEMANDE DE PROGRAMMATION AU SERVICE D'UN PROJET DE TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Qu'il s'agisse de l'élaboration d'un PLH ou d'un PLUIH, la mobilisation des Elus communaux et des partenaires (Etat, bailleurs, associations etc.) constitue une dimension rendue incontournable par le législateur, notamment par l'articulation avec les politiques de peuplement et la prise en compte des publics spécifiques.

Après une présentation des attentes formulées par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et un point sur l'actualité de la politique locale de l'habitat, il s'agira d'évoquer quelques réussites en matière de programmation habitat et de traduction foncière, opérationnelles et partenariale témoignant de l'utilité d'une démarche de PLH.

Ainsi, sur la base d'exemples concrets, seront évoquées différentes méthodes permettant l'association des acteurs et partenaires à cette démarche de programmation couvrant l'ensemble du spectre des PLH (approches foncières, développement d'une offre diversifiée et abordable, requalification du parc existant, politique de peuplement, publics spécifiques, etc.).

OBJECTIFS

- Comprendre l'importance du PLH et ses évolutions récentes et à venir
- Construire et co-construire des objectifs de programmation
- Déterminer les conditions de mobilisation des acteurs et partenaires ;
- Consolider les politiques locales de l'habitat par des actions ajustées en moyens financiers, humains et partenariaux

PROGRAMME

Le cadre réglementaire et la portée du PLH

- l'inscription dans la loi
- portée, positionnement local, gouvernance
- les 3 séquences du PLH : diagnostic, orientations stratégiques, programme d'action
- le positionnement vis-à-vis des instruments contractuels et de planification locaux (PLU, PSP, CUS, CIA, PPGD)

Le contenu du PLH et son articulation avec les missions des organismes.



Le 27 mai 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

URBANISME

SE FORMER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Bâtiment, mobilité, économie circulaire, production d'énergie renouvelable... tous les secteurs sont concernés par la transition énergétique. Face à ce défi, les élus doivent se mobiliser et se former pour évoluer vers la transition énergétique

OBJECTIFS

- Donner les bases des connaissances sur le champ de l'énergie dans le cadre de la transition énergétique en faveur des énergies renouvelables.
- Comprendre le contexte et les enjeux de la transition énergétique
- Donner toutes les clefs pour mener à bien vos projets de transition énergétique dans votre territoire
- Rencontrer les élus et leur transmettre les clés pour agir sur la transition écologique et énergétique

PROGRAMME

- Présentation de la loi transition énergétique
- Impact pour les collectivités territoriales

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée :
Intégrer le développement durable à vos projets municipaux



Le 4 novembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

L'ACCUEIL EN URBANISME – CONSEILS ET COMPLETUE DES DOSSIERS

Toutes les autorisations d'urbanisme sont déposées en mairie avant leur instruction et délivrances par les services instructeurs compétents. La réception de ces dossiers est assurée par le personnel d'accueil en charge de la complétude du dossier d'urbanisme réglementaire.

Il est donc essentiel que ce personnel d'accueil maîtrise la composition des dossiers d'instruction pour éviter des allers-retours pouvant retarder la délivrance de l'autorisation d'urbanisme sollicitée.

OBJECTIFS

- Acquérir une vision globale de la gestion des renseignements et autorisations d'urbanisme,
- Renseigner et conseiller en amont les administrés sur leurs projets relatifs au droit des sols,
- Identifier les champs d'application et les contenus des formulaires,
- Respecter le formalisme et le cheminement de la procédure d'instruction

PROGRAMME

- Le panorama des missions de l'agent d'accueil,
- Les champs d'application des travaux soumis à permis, à déclaration préalable.
- L'identification des cas de recours à l'architecte,
- Les pièces constitutives des dossiers et les demandes de pièces complémentaires,
- Le formalisme lié au dépôt des dossiers : récépissé de dépôt, avis de dépôt, les délais et leurs enjeux,
- La décision et l'accompagnement des pétitionnaires sur les enjeux,
- De l'ouverture du chantier à l'achèvement des travaux,
- Le permis modificatif et le transfert de permis.

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée :
Intégrer le développement durable à vos projets municipaux



Le 12 mai 2025
Le 09 avril 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

NOUVEAU

URBANISME

EXPROPRIATION ET DROIT DE PREEMPTION PROCEDURES, DUREES ET COUTS

Le droit d'expropriation est un outil juridique complexe qui permet à une autorité publique de contraindre un propriétaire à céder son bien immobilier en vue de réaliser un projet d'intérêt général. Cette formation vise à fournir aux participants une compréhension approfondie du droit d'expropriation, des procédures à suivre et des pièges à éviter.

Le droit de préemption permet à une collectivité publique d'acquérir en priorité un bien immobilier mis en vente ou faisant l'objet d'une donation (à l'exception de celles réalisées entre personnes d'une même famille) par une personne privée (particulier) ou morale (entreprise). Il est régi par les articles L211-1 et suivants du Code de l'urbanisme. La collectivité publique se substitue alors à l'acquéreur initial.

OBJECTIFS

- Expliquer l'articulation des dispositifs de puissance publique en matière d'expropriation et de droit de préemption.
- Examiner le régime juridique de l'expropriation.
- Analyser les conditions d'exercice du droit de préemption

PROGRAMME

- Expliquer l'articulation des dispositifs de puissance publique en matière d'expropriation et de droit de préemption
- Décrire la phase administrative de l'expropriation
- Expliquer la phase judiciaire de l'expropriation
- Analyser les conditions d'exercice du droit de préemption
- Analyser la motivation au moment de l'exercice du droit de préemption
- Définir le champ d'application du droit de préemption
- Distinguer les titulaires du droit de préemption

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée :
Intégrer le développement durable à vos projets municipaux



Le 29 septembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Pierre NICOLLE

VIE MUNICIPALE

LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE DES HABITANTS AU COEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

Le secret professionnel est un enjeu essentiel de démocratie. Afin de prendre une décision de transmettre une information, le professionnel municipal, l'élu, doivent connaître leurs obligations en matière de partage d'informations à caractère secret.

C'est dans ce contexte que le secret, destiné à respecter la vie privée des personnes, devient un enjeu de la démocratie ; l'élu, le professionnel de l'administration, du secteur médical ou de soin se doivent de respecter leur engagement en respectant les droits de la personne, de l'habitant. Et en particulier, le respect de la vie privée s'inscrit au cœur de l'accompagnement social, qui est une mission des élus locaux.

OBJECTIFS

- Garantir la confiance, indispensable au bon fonctionnement des services, entre les habitants, les élus et les agents
- Faire un tour d'horizon des lois qui s'appliquent aux devoirs de protection de la vie privée des habitants
- Connaitre les principes et les limites du partage d'informations à caractère secret
- Repérer la nature éthique, déontologique et juridique de l'information à caractère secret

PROGRAMME

- La définition et les fondements du secret professionnel, déontologique : ce que dit la loi
- Le droit de réserve, de discrétion et le secret professionnel
- Les conditions du partage des informations à caractère secret
- Le partage des informations entre élus, agents et professionnels
- Les conditions du partage d'information quand les compétences sociales municipales et médicales se croisent dans le suivi d'un dossier d'un habitant, d'un usager
- Le cas particulier du travail social et du rôle de l'élu
- CCAS et respect de la vie privée des habitants qui bénéficient de ses services



Le 19 mai 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

VIE MUNICIPALE

QU'EST CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)? GÉRER UNE CRISE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil préparé à l'échelle communale, pour planifier les actions en cas d'évènements majeurs naturels, sanitaires ou technologiques. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population : alertes et consignes de sécurité, accompagnement et soutien de la population. Il doit être compatible avec le plan ORSEC.

Toutes les municipalités doivent être prêtes à faire face à un évènement de force majeure, au cas où il se présenterait afin de protéger la population. Des règles précises sont à respecter.

OBJECTIFS

- Comprendre le Plan Communal de Sauvegarde
- Connaître les procédures de mise en place d'une organisation optimisée face à une situation de crise
- Savoir prévoir et s'organiser

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire
- Le Plan Communal de Sauvegarde : modalité d'élaboration et contenu
- Les types de catastrophes
- Le diagnostic des risques
- Les acteurs et la répartition des rôles
- La réserve Communale de Sécurité Civile
- Les fiches « prêt à l'emploi »

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Concevoir et conduire un projet d'action municipale / Comprendre ses émotions pour mieux les gérer / Organiser, préparer et animer une réunion publique / Mener une réunion dans son quotidien d'élu / Etablir des relations avec la presse



Le 06 mai 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

VIE MUNICIPALE

CONCEVOIR ET CONDUIRE UN PROJET D'ACTION MUNICIPALE

Les élus et les collaborateurs d'élus sont amenés à participer à certains projets mais aussi à les prendre en charge et les gérer entièrement.

Cela peut représenter un challenge significatif dans le cadre de leur fonction. Aussi, la maîtrise d'une méthodologie de projet est indispensable pour mieux répondre à leurs attributions respectives (élus, chefs de services, personnel d'animation, coordinateur d'équipe, responsable associatif...)

OBJECTIFS

- Connaître la méthodologie de conduite de projet
- Structurer la mise en place d'actions au service de la population
- Suivre les avancées

PROGRAMME

- L'identification de l'équipe projet et des rôles de chacun
- L'analyse de la situation de départ, l'état des lieux
- L'élaboration des objectifs
- La conception et la planification des actions
- La définition des ressources nécessaires ;
humaines, matérielles, financières
- La communication, le suivi et l'évaluation du projet

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Prendre la parole en public / Organiser, préparer et animer une réunion publique / Prendre des notes et faire le compte-rendu de réunion / Je me perfectionne en grammaire et orthographe / Mener une réunion dans son quotidien d' élu



Le 08 avril 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

VIE MUNICIPALE

MENER EFFICACEMENT UNE RÉUNION

Il arrive souvent de devoir animer une réunion. Commissions, dans le cadre d'un projet, de la mise en place d'une activité, d'un évènement etc.

Il s'avère nécessaire d'en connaître les règles afin que ce temps de travail soit efficace et productif.

OBJECTIFS

- Mettre en place une réunion et l'animer
- Connaître et appliquer les règles de base de la conduite de réunion
- Accroître l'efficacité du travail de groupe et favoriser la participation active

PROGRAMME

- La préparation
- L'organisation matérielle
- La définition des objectifs
- Les méthodes pour faire participer les personnes présentes
- Les différents phénomènes de groupe
- Le rôle de l'animateur
- Le recadrage, le recentrage, la reformulation et le questionnement
- Les techniques de communication
- La gestion des participants difficiles
- Le compte-rendu et sa rédaction
- Le suivi des décisions

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Concevoir et conduire un projet d'action municipale / Prendre la parole en public / Organiser, préparer et animer une réunion publique



Le 15 décembre 2025



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

VIE MUNICIPALE

PROPOSER AUX HABITANTS LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE QUARTIER

Outil majeur de la démocratie participative, le comité de quartier est un espace de participation, d'expression et de concertation. Il est ouvert aux habitants d'un quartier et à celles et ceux qui y exercent une activité associative, bénévole ou encore professionnelle.

Dans ce cadre, des réunions sont programmées et menées par l'équipe municipale tout au long de l'année. Chacun peut intervenir, débattre, proposer des idées, partager son expertise, être associé à des projets portés par la municipalité...

Dispositif fort de la démocratie participative, le comité de quartier permet une rencontre de proximité entre les habitants et les élus. Son objectif est d'encourager la citoyenneté active en donnant la possibilité aux citoyens d'être des acteurs décideurs de la vie locale.

OBJECTIFS

- Repérer les missions du comité de quartier
- Connaitre les étapes clés de la mise en place d'un comité de quartier
- Situer le rôle des participants et des élus
- Préparer, animer et organiser des réunions productives et interactives dans le cadre des comités de quartier
- Gérer la dynamique de groupe

PROGRAMME

- Les étapes de la mise en place : déterminer un périmètre géographique, contacter des citoyens du quartier
- Expliquer la démarche, trouver un local, fixer des objectifs précis
- Officialiser
- Les responsabilités de chacun
- Les objectifs du comité
- Les missions du comité de quartier : la consultation, la force de proposition et la représentation des habitants
- Les différentes réunions
- La réunion de présentation, plénière, mensuelle et bilan
- Les commissions
- Les ateliers
- Les types de projet



Le 29 mai 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

VIE MUNICIPALE

ORGANISER, PRÉPARER ET ANIMER UNE RÉUNION PUBLIQUE CITOYENNE

La réunion publique est loin d'être une réunion ordinaire. Elle est l'ossature de la concertation, l'outil de communication que chaque élu doit pouvoir maîtriser.

En effet, dans une dynamique de participation incarnant l'exercice démocratique, la réunion publique a pour but de faire émerger les points de vue, les besoins des habitants et des acteurs du territoire. Les intérêts de chacun pour mieux répondre collectivement aux attentes et aux besoins des citoyens.

OBJECTIFS

- Conduire une prestation dynamique de groupe
- Concevoir une réunion publique et l'animer.
- Rédiger les objectifs de la réunion
- Permettre aux citoyens de contribuer de manière éclairée à l'action communale

PROGRAMME

- Les conditions de réussite d'une réunion publique constructive
- Le choix des habitants, des acteurs territoriaux, comment les inviter, les informer
- La définition des objectifs
- La préparation, l'organisation matérielle : le choix du lieu, de l'organisation spatiale et des méthodes d'animation
- Le rappel des principes de fonctionnement à respecter
- Le rôle de l'animateur : neutralité, médiation et régulation
- La participation de tous : le recueil des avis, opinions, idées, propositions...
- La gestion de l'interactivité et des réactions des participants
- Le respect de la multiplicité des points de vue
- La synthèse de l'ensemble des contributions
- Le suivi

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Conduire un projet d'action municipale / Organiser, préparer et animer une réunion publique citoyenne / Animer un débat / savoir s'affirmer pour mettre en place des relations constructives / Prendre la parole en public / Rédiger un discours / Savoir gérer son stress / Mettre en place un atelier de travail : le workshop.



Le 04 mai 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

VIE MUNICIPALE

LE PROTOCOLE À SUIVRE POUR RECEVOIR UNE PERSONNALITÉ

Lors de la visite de certaines personnalités, à l'occasion d'une cérémonie ou d'un événement communal, il existe un protocole à respecter par l'organisateur : la municipalité qui accueille.

Il est important de respecter ces règles même si elles sont parfois centenaires.

OBJECTIFS

- Permettre à l'élu de respecter la procédure d'accueil de personnalités dans le contexte d'un événement exceptionnel (inauguration, déroulement d'une journée commémorative, hommage, visite...)
- Connaître le protocole

PROGRAMME

La procédure d'accueil d'une personnalité :

- Le placement en fonction de la position politique
- L'ordre des discours
- L'invitation d'une personnalité politique candidate à une élection
- Le respect des statuts politiques
- La tenue vestimentaire
- Le lien entre les différentes personnalités présentes
- Le respect des symboles

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Concevoir et conduire un projet d'action municipale / Organiser, préparer et animer une réunion publique



Le 22 mai 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET

VIE MUNICIPALE

S'ADRESSER À LA POPULATION EN RÉALISANT UN QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Le questionnaire est un outil de la démocratie participative, il est utile pour récupérer des informations au plus près des citoyens. Il permet à l'équipe municipale d'être réactive, force de proposition, de connaître les axes d'améliorations, voire d'aller au-delà des attentes, de suivre l'évolution de la perception d'une action ou d'un service et donc d'améliorer la qualité et l'écoute des habitants.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux et objectifs d'une enquête de satisfaction ou de sondage
- Connaître les étapes de conception de l'enquête
- Construire le questionnaire et analyser les résultats

PROGRAMME

- Un outil modulable : satisfaction, sondage, pré-étude, orientations à donner, choix à faire...
- La clarification de l'objectif
- L'identification de la population cible
- Les outils de la conception : questions, présentation et utilisation
- La communication autour du questionnaire
- Le mode de distribution du questionnaire
- Le dépouillement et l'analyse des résultats

LA BONNE IDÉE



Formation complémentaire conseillée : Concevoir et conduire un projet d'action municipale / Je me perfectionne en grammaire et en orthographe



Le 06 février 2026



235 Route de Béthune à LENS



de 9h à 12h et de 13h à 16h



Catherine ERIPRET